



—
INSTITUT DE HAUTES
ÉTUDES INTERNATIONALES
ET DU DÉVELOPPEMENT
GRADUATE INSTITUTE
OF INTERNATIONAL AND
DEVELOPMENT STUDIES

**LES CONDITIONS DE LOGEMENT À GENÈVE : L'IMPACT
SUR LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES MIGRANTES
SANS-PAPIERS**

MÉMOIRE

Manuel Lopez Restrepo

Institut des Hautes Études
Internationales et de Développement
Master en Études de Développement

Mémoire codirigé par le Professeur
Delidj Eric Degila et la Professeure
Claudine Burton-Jeangros

Semestre d'automne 2021-2022

Préface

C'est en rejoignant l'équipe de l'étude *Parchemins* de l'Université de Genève dans le cadre de la 3^{ème} vague de récolte de données que mes premières réflexions concernant les conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers à Genève ont commencé. À travers les dizaines d'entretiens effectués au contact de cette population au cours de mes 6 mois de stage allant de septembre 2020 à février 2021, j'ai eu l'opportunité d'approfondir certains questionnements sur les problématiques qui animent le quotidien de cette population. Étant un enfant issu de la migration ayant grandi à Genève, la thématique de la migration, de ses enjeux, problématiques et opportunités a depuis toujours éveillé ma curiosité. Genève offre une richesse culturelle unique du fait de sa superficie, concentration de personnes migrantes, présence d'ONGs ou organisations internationales. Tous ces éléments m'ont alors motivé à non seulement effectuer un stage de 6 mois au sein de l'étude *Parchemins*, mais également à analyser les données récoltées dans le cadre de mon mémoire de fin de Master.

À travers ce dernier, j'ai pu porter une attention particulière à ce constitue selon moi la réelle plus-value et originalité de mon travail à savoir le fait d'évaluer l'importance des conditions de logement sur la qualité de vie au sein d'une population souvent laissée de côté : les personnes migrantes sans-papiers. C'est en faisant mes premiers entretiens au contact des participant.e.s de l'étude que j'ai commencé à réaliser l'importance des conditions de logement pour ces personnes et le potentiel impact que de mauvaises conditions pouvaient avoir sur leurs vies. Bien que les questions posées aux personnes interrogées étaient fermées avec des modalités de réponses limitées (oui ou non, notes allant de 0 à 10...), et ce dans le but d'obtenir des données statistiques, il est souvent arrivé que les participant.e.s ressentent le besoin de discuter avec moi sur certaines réflexions ou inquiétudes vis-à-vis de plusieurs aspects de leurs vies quotidiennes et notamment leurs logements. J'ai alors décidé, après avoir constaté l'importance de cette thématique pour plusieurs de ces personnes et en avoir discuté avec mes superviseur.e.s, d'analyser l'impact des conditions de logement sur la qualité de vie des personnes migrantes sans-papiers.

Résumé

Cette recherche a pour objectif de mesurer l'impact des conditions de logement des personnes migrantes sans-papiers à Genève sur leur qualité de vie. En Suisse, comme dans beaucoup d'autres pays occidentaux, nous n'avons pas suffisamment d'informations sur les conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers. Or, plusieurs recherches ont démontré que les inégalités en matière de logement ainsi que de mauvaises conditions de logement peuvent nuire à la qualité de vie, notamment chez la population migrante. L'absence de permis de séjour, à laquelle s'ajoutent des facteurs sociaux, politiques et économiques peut créer une grande vulnérabilité chez les personnes migrantes sans-papiers. Ce travail démontre, en autres choses, que la régularisation vient impacter positivement la qualité de vie de cette population. Les principaux résultats et interprétations de ce mémoire démontrent la satisfaction élevée à l'égard de la vie des personnes migrantes régularisées qui pourrait refléter l'atténuation récente d'un stress à long terme associé à leur statut de sans-papiers. En effet, l'obtention d'un permis de travail représente une reconnaissance officielle de leur présence à Genève et de leur contribution à l'économie locale. À travers cette reconnaissance, ils passent donc d'un statut « d'invisibles » à un statut de résidents réguliers, un tournant dans leur trajectoire migratoire qui met fin à des années de lutte.

Abstract

This research aims to measure the impact of the housing conditions of undocumented migrants in Geneva on their quality of life. In Switzerland, as in many other Western countries, we do not have enough information on the living conditions of undocumented migrants. However, several studies have shown that housing inequalities and poor housing conditions can affect the quality of life, especially among the migrant population. The lack of a residence permit, combined with social, political and economic factors, can create great vulnerability among undocumented migrants. This work demonstrates, among other things, that regularization has a positive impact on the quality of life of this population. The main results and interpretations of this dissertation demonstrate the high life satisfaction of regularized migrants, which may reflect the recent alleviation of long-term stress associated with their undocumented status. Indeed, obtaining a work permit represents an official recognition of their presence in Geneva and of their contribution to the local economy. Through this recognition, they move from a status of "invisibles" to a status of regular residents, a turning point in their migratory trajectory that puts an end to years of struggle.

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier le professeur Delidji Eric Degila pour sa supervision, son soutien, ses conseils et son engagement sans faille dans mes recherches pendant mes deux années de master à l'Institut, d'autant plus dans le contexte particulier dû à la crise sanitaire au printemps 2020. Je tiens également à remercier très chaleureusement la professeure Claudine Burton-Jeangros de l'Université de Genève pour sa supervision, son soutien et son aide durant mes 6 mois de stage au sein de l'étude Parchemins ainsi que pour son profond engagement dans mes recherches et analyses. Mon expérience au sein de l'équipe Parchemins m'a particulièrement inspiré et poussé à approfondir mes réflexions en adoptant d'autres perspectives. C'est la raison pour laquelle je souhaite également remercier le Professeur Yves Jackson, Julien Fakhoury, Aline Duvoisin, Liala Consoli, et Munire Hagose pour leur aide durant ces deux dernières années. À travers ce travail, je souhaite mettre en lumière les différentes problématiques que vivent au quotidien des milliers de personnes migrantes sans-papiers à Genève. Une ville où les cultures, langues et coutumes se mélangent au quotidien. Une ville internationale qui permet à ces milliers de personnes de vivre dans l'ombre, au risque de voir leurs problèmes être « invisibilisés ». Enfin, je souhaite vivement remercier ma famille et mes ami.e.s pour nos profondes discussions et réflexions, leur patience et leur attention, tout particulièrement mes parents, frères ainsi qu'Esther Peev pour son soutien inconditionnel et son aide précieuse dans les analyses statistiques présentes dans ce travail.

Table des matières

1	Introduction	6
2	Revue de la littérature et Cadre théorique	8
2.1	La population migrante sans-papiers	9
2.1.1	Les politiques	10
2.1.2	La régularisation	12
2.1.3	Les conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers	14
2.2	L'accès au logement : un droit fondamental combiné à un besoin.....	23
2.2.1	Les notions d'espace, d'habitat et d'habitation.....	26
2.2.2	Le lien entre logement et qualité de vie	27
2.2.3	Les conditions de logements : une vulnérabilité pour les personnes migrantes sans-papiers.....	29
3	Méthodologie.....	30
3.1	Création des variables.....	32
3.1.1	Variable dépendante	32
3.1.2	Variable indépendante	32
3.1.3	Variabes de contrôle	33
4	Résultats	36
4.1	Analyse univariée	37
4.2	Analyse bivariée.....	39
4.3	Analyse multivariée.....	41
5	Discussion et Conclusion.....	44
6	Bibliographie.....	48

1 Introduction

Devons-nous limiter ou bien au contraire libéraliser l'entrée de migrant.e.s sans statut légal en Suisse ? Cette question ne cesse de se poser dans le débat politique et public depuis la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale en Suisse. Ceci est principalement dû à la croissance économique de la Suisse, contrairement à beaucoup de ses voisins européens (R. Petry, 2013). Différentes études ont commencé à s'intéresser aux personnes qui migrent sans avoir de permis de séjour (les personnes migrantes sans-papiers) et ont suscité l'intérêt de diverses disciplines de sciences sociales au cours des dernières décennies (Mansilla Sanchez, 2020). Il existe cependant aujourd'hui encore un manque de connaissances et d'informations concernant les conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers en Europe. Comme le démontre l'étude de Wirehag, Anderson, Hjern et Ascher (2020), la plupart des pays européens n'ont que très peu étudié les conditions de vie de cette population en Europe. Le droit au logement pour la population migrante sans statut légal étant une des principales thématiques se trouvant être que très peu explorée dans la littérature. Bien que des conditions dignes et acceptables soient considérées comme un droit fondamental pour toutes et tous, cette recherche vise à comprendre l'impact que de mauvaises conditions de logement peuvent avoir sur la santé des personnes migrantes sans-papiers à Genève.

La Suisse a connu un important afflux migratoire de personnes migrantes sans-papiers qui n'a cessé de grandir au cours des dernières décennies. Les arrivées de milliers de personnes migrantes sans statut légal se sont notamment accentuées après les explosions de différentes crises économiques et sociales dans plusieurs pays et qui ont poussé ces personnes à migrer vers les terres helvétiques avec pour objectif de s'y installer sans permis de séjour (Piguet & Losa, 2002).

En dépit des nombreuses restrictions imposées par les autorités suisses pour limiter l'immigration des personnes sans statut légal vers la Suisse, force est de constater que celles-ci n'ont pas réussi à endiguer ce phénomène. En effet, malgré la mise en place par le Conseil Fédéral, depuis 1960, de plusieurs politiques visant à imiter l'arrivée des personnes sans statut légal qui immigreraient vers la Suisse dans un but économique, une telle migration n'a jamais cessé (Fakhoury, 2018). De par la situation précaire dans laquelle ces personnes vivent, elles se retrouvent stigmatisées et cataloguées comme étant des personnes délinquantes par une partie

de la population se montrant réticente à leur arrivée (R. Petry, 2013). Par ailleurs, elles se voient constamment être exposées à un risque d'expulsion forcée du territoire helvétique.

La croissance de l'afflux migratoire à Genève ainsi que les conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers a été au cœur des débats lors de la législature allant de 2013 à 2018 au sein du Conseil d'État genevois. C'est dans ce contexte politique que le conseiller d'État genevois Pierre Maudet dévoile le 21 février 2017 l'opération genevoise Papyrus, allant de ce fait à contre-courant du Conseil Fédéral. Impulsée par le travail sans relâche des associations genevoises pour la défense des personnes sans-papiers à Genève, l'opération Papyrus constitue le premier programme de régularisation de personnes migrantes sans-papiers institué en Suisse. Le but de cette opération, qui a officiellement débuté le jour de sa présentation et qui s'achèvera le 31 décembre 2018, était de régulariser le statut de plusieurs milliers de personnes migrantes sans-papiers vivant à Genève sur la base de cinq critères: la durée de séjour, l'intégration, la situation financière, la situation professionnelle et, enfin, le respect de l'ordre juridique suisse (République et Canton de Genève, 2017).

L'opération Papyrus avait de ce fait pour but d'améliorer la vie des personnes migrantes sans-papiers à Genève en les faisant passer de l'invisibilité, voire de l'inexistence sociétale dans laquelle elles se trouvaient, à de meilleures conditions de vie et, par conséquent, également de logement.

En effet, les conditions de logement à Genève sont parmi les plus difficiles de Suisse étant donné les prix élevés des loyers et la forte demande. Depuis de nombreuses années, les conditions de logement sont reconnues comme étant un paramètre important pouvant affecter la santé humaine (Bonnefoy, 2007). En effet, vivre dans de mauvaises conditions de logement peut être à la base de nombreux problèmes de santé physique ou mentale (R. J. Jackson, 2003). Des maladies physiques peuvent être causées par la qualité de l'air intérieur, la sécurité de l'habitat, le bruit du voisinage, les températures basses ou élevées, etc. Dans le cas des personnes migrantes sans-papiers, le fait de ne pas avoir de documents légaux leur permettant de prétendre à un logement à leur nom et dans de bonnes conditions peut amener une forte pression psychologique et soulève des inégalités vis-à-vis du reste de la population vivant de manière légale sur le territoire.

Dans ce mémoire, nous nous proposons d'analyser en profondeur le lien entre conditions de logement et qualité de vie au sein de la population migrante sans-papiers à Genève. Par conséquent, nous tenterons de répondre à la suivante : *Comment les conditions de logement influent-elles la qualité de vie des personnes migrantes sans-papiers et nouvellement régularisées à Genève ?*

Afin d'évaluer l'importance du statut légal, nous aurons également un intérêt pour la sous-question suivante : *La régularisation aide-t-elle à améliorer la qualité de vie des personnes migrantes sans-papiers ?*

Ce travail s'articule ainsi en quatre parties. Dans la première, nous passerons en revue la littérature existante abordant les conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers avec une attention particulière au logement, tout en apportant les définitions des concepts clés et outils d'analyses utilisés dans ce mémoire à travers un cadre théorique bien structuré. Nous définirons par conséquent qui sont les personnes migrantes sans-papiers selon le droit légal, passerons en revue les politiques venant impacter la vie cette population, présenterons les conditions dans lesquelles vivent ces personnes (qualité de vie, conditions de travail et logement, attrait pour émigrer vers un autre pays, invisibilité, etc) et terminerons alors par définir ce qu'est un droit au logement selon le droit, les sciences sociales et les politiques. La deuxième partie s'intéressera à la méthodologie utilisée dans ce travail. Pour cela, nous expliquerons de manière précise la création de toutes nos variables (dépendante, indépendante, de contrôle). La troisième partie sera dédiée à la présentation et analyse des résultats statistiques obtenus. Pour terminer, nous parachèverons ce mémoire par une conclusion portant sur les résultats obtenus, leurs significations, les réponses aux questions de recherche et hypothèses et, finalement, une discussion venant présenter les limites de ce travail ainsi que d'éventuelles recommandations en matière de politiques publiques.

2 Revue de la littérature et Cadre théorique

Cette section aura pour but de situer notre sujet de recherche dans la littérature. L'objectif sera d'analyser comment la question de recherche est abordée dans la littérature existante, et plus particulièrement dans les différentes disciplines des sciences sociales. Pour cela, il sera nécessaire de non seulement explorer la littérature existante sur les personnes migrantes sans-papiers, leurs conditions de vie, accès au logement, travail, ou autres aspects de la vie quotidienne, mais également de définir les concepts clés qui seront traités dans ce mémoire.

2.1 La population migrante sans-papiers

Le phénomène migratoire renvoie aux individus qui veulent quitter leur zone d'origine pour rejoindre de nouvelles zones de destination avec l'objectif de s'y installer pour un temps donné (Boyle, Halfacree, & Robinson, 2014). L'immigration clandestine ou irrégulière est définie comme le fait de franchir une frontière internationale sans autorisation d'entrée ou de séjour dans le pays en application de sa législation (International Organization for Migration, 2019) et résulte de plusieurs facteurs (attrait économique, crises économiques, sociales, climatiques...). Les personnes migrantes sans-papiers, également appelées migrants irréguliers dans certains ouvrages, sont des personnes vivant dans un pays sans permis de séjour. Les mesures mises en place par les pays varient et impactent les conditions de vie de ces personnes une fois arrivées dans le pays de destination.

La population migrante sans-papiers n'est pas un groupe homogène. En effet, il est composé de personnes ayant précédemment demandé l'asile, qui sont entrées légalement dans le pays pour demander l'asile, mais qui ont évité l'expulsion et sont restées après le rejet de leur demande. D'autres sont des touristes, des étudiant.e.s ou des travailleurs et travailleuses migrant.e.s qui sont entré.e.s légalement dans le pays, mais sont resté.e.s au-delà de la durée de leur visa ou de leur permis de séjour. D'autres personnes encore peuvent être entrées dans le pays sans autorisation, le plus souvent en raison de la pauvreté et dans le but d'améliorer leurs situations économiques (Y. Jackson et al., 2019).

Tout d'abord, il convient de définir certains termes. Les termes « migrants » et « étrangers » sont souvent utilisés comme des synonymes, or ce sont deux notions différentes. Le terme d'étranger ou étrangère désigne toute personne ne possédant pas la nationalité du pays dans lequel elle réside. Le terme de migrant renvoie, lui, à tout individu engagé dans un processus de migration, interne ou transfrontalier (R. Petry, 2013). De ce fait, la personne migrante s'étant installée de manière durable dans un pays d'accueil n'est plus vraiment un.e migrant.e, mais doit alors être qualifié d'immigrant.e ou d'étranger.ère résident.e (de Tapia, 2003). Cependant, de par leur manque de statut légal, les personnes migrantes sans-papiers vivant dans un pays d'accueil ne sont pas reconnues comme immigrant.e.s, même si elles y résident depuis de nombreuses années. En effet, « *d'un point de vue juridique, et même après un séjour durable, leur situation est toujours celle de migrants voulant accéder au territoire* » (R. Petry, 2013, p. 9). Le terme « d'étranger en situation irrégulière » désigne, lui, généralement une personne résidant dans un pays dont elle n'a pas la nationalité avec le but d'y séjourner de manière

durable en dépassant le simple séjour touristique (de Tapia, 2003). Ces personnes sont souvent aussi appelées « sans-papiers », « clandestin.e.s » ou encore « migrant.e.s illégales ou illégaux ». Qui plus est, elles sont également cataloguées comme des travailleurs et travailleuses « au noir » (R. Petry, 2013).

Ces personnes se retrouvent souvent confrontées à faire face à des lois et règles qui leur imposent de vivre dans l'invisibilité. En effet, beaucoup d'entre elles ne souhaitent pas vivre dans la clandestinité, mais elles y sont contraintes de par l'absence de statut légal, « *en raison d'une législation qui les discrimine* » (Bolzman, 2004, p. 50). De ce fait, comme le dit Bolzman (2001), nous pouvons plutôt parler, pour être plus précis, d'une « migration clandestinisée » que d'une « migration clandestine ». En effet, plusieurs des problèmes rencontrés par les personnes migrantes sans-papiers (logement, travail, contrôles de police, troubles de santé, peur) sont la conséquence de l'impossibilité d'obtenir une autorisation de séjour valable (Bolzman, 2001; Boroni, Dolivo, & Rosende, 2003).

L'absence de statut légal est un concept très large, également en termes de migration. Comme l'explique De Genova (2004), une personne en situation irrégulière est une personne qui ne se conforme pas, en tout ou en partie, à ce qu'il appelle les « attributs qualitatifs » de la loi. Ces attributs font notamment référence aux nombreuses règles qui définissent qui a le droit d'immigrer et comment, d'un point de vue procédural, les personnes migrantes doivent se comporter sur le territoire d'accueil (De Genova, 2004).

De manière générale, les États ont utilisé plusieurs stratégies afin de réguler l'immigration irrégulière (Sunderhaus, 2007). En effet, les États ont ainsi la capacité de pouvoir :

- 1) se montrer indifférents à la présence de personnes étrangères résidant de manière illégale sur leur territoire ;
- 2) officieusement tolérer la présence de ces personnes résidant illégalement sur leur territoire ;
- 3) réprimer et expulser les personnes étrangères résidant illégalement sur leur territoire ;
- 4) régulariser, sous certaines conditions, les personnes étrangères résidant illégalement sur leur territoire (Sunderhaus, 2007).

2.1.1 Les politiques

Garcés-Mascareñas (2010) suggère que l'immigration clandestine prouve l'inefficacité des politiques migratoires. En d'autres termes, si l'immigration clandestine continue à avoir lieu

dans les sociétés contemporaines malgré un renforcement des contrôles internes et une intensification des politiques migratoires, cela signifie que ces dernières ne fonctionnent pas (Garcés-Mascareñas, 2010). Cette forme de migration constituerait « *un indicateur de la complexité des structures socio-économiques sous-jacentes au phénomène migratoire* » (Fakhoury, 2018, p. 7).

Les pays d'accueil auraient par conséquent du mal à appréhender en entièreté la complexité provenant de l'illégalité (Garcés-Mascareñas, 2010). Le fait que l'illégalité ne soit ni transhistorique ni universelle (De Genova, 2004) a amené un autre courant théorique, plus récent, définissant, lui, l'illégalité comme étant une construction politique et volontaire propre à chaque État plutôt qu'un simple revers de la loi (Chavez, 2007; Fakhoury, 2018; Garcés-Mascareñas, 2010). Ce deuxième courant vient alors rappeler que les États restent relativement libres de diminuer, lorsqu'ils le jugent nécessaire, leurs quotas d'immigration, mais aussi de revoir leurs normes juridiques en rendant plus stricts leurs « attributs qualitatifs » de la loi (De Genova, 2004). Cette capacité à réviser ses normes juridiques est définie comme étant un instrument « d'irrégularisation », un processus normatif pouvant aboutir, à un moment donné, à la mise hors-la-loi de certains migrants (Chavez, 2007; N. P. De Genova, 2002; J. McDonald, 2009) et permettant aux États de « *satisfaire la demande interne de main-d'œuvre étrangère tout en garantissant aux citoyens, à tout le moins dans le droit, un minimum de protection vis-à-vis de l'importation du capital travail* » (Fakhoury, 2018, p. 8).

Nous pouvons alors constater que l'illégalité comprend un ensemble de statuts complexes, relatifs au séjour des étrangers, et propres à chaque État. Ces statuts sont produits par la loi et « expérimentés » plus ou moins temporairement par des personnes immigrées (Chavez, 2007; N. De Genova, 2002).

Les politiques de régularisations dépendent de chaque État. Ces derniers décident alors quelles personnes migrantes sans-papiers peuvent être considérées comme régularisables (N. De Genova, 2002). La régularisation a par conséquent une certaine capacité à pouvoir redessiner les contours de l'illégalité. « *Most of the types of illegal stay as described in table 1 and/or illegal employment can be considered suitable to regularisation. In actual practice, regularisations often target one or several specific types of « irregular migrants » as identified below* » (Kraler, 2009, p. 13).

Tableau 1: Les différents types d'illégalité

Table 1: Types of Illegality

Entry	Residence (nominal)	Legal Status of Employment	Nature of Employment	Documented?	Examples
Illegal	(illegal)	-	-	-	Undocumented migrants transiting a country without real residence
Illegal	Illegal	Illegal	None	No	Illegal immigrants not working; family members reunified without authorisation and not working (includes children)
Illegal	Illegal	Illegal	Informal	No	Illegal immigrants who are working
Illegal	Illegal	Illegal	Formal	Semi-documented (tax authorities, social security bodies)	Illegal immigrants illegally employed, but paying taxes and social security contributions (in countries where legal employment status and nature of employment is/was not systematically cross-checked)
Illegal	Legal	Illegal	Informal	documented	e.g. Asylum seekers without access to work who work informally, post hoc regularisation without access to work
Illegal	Semi-legal	Legal/illegal	Formal/informal	documented	e.g. persons in respect to whom removal order has been formally suspended (e.g. tolerated status)
Illegal	Legal	Legal	Formal/informal	documented	Formally regularized persons; persons who have a claim to legal status due to changed circumstances (e.g. marriage with a citizen, ius soli acquisition of citizenship by an off-spring)
Legal	Legal	Illegal	Informal	Semi-documented (if visa obligation)	Tourists working without permission
Legal	Legal	Illegal	Informal	Documented	Legal immigrants without the right to work (e.g. students in some countries, family members in others)
Legal	Illegal	Illegal	Informal	Semi-documented (if visa obligation)/undocumented	Visa overstayers, citizens of new EU MS without access to work who overstay the 3 months period
Legal	Illegal	legal	Formal/informal	Semi-documented	Overstayer in permit free self-employment (e.g. business persons, artists, etc.)
Legal	Illegal	Illegal	Formal	Semi-documented	Persons whose residence/ work permit has expired but who continue to be formally employed
-	Illegal	Illegal	Informal	Semi-documented/undocumented	Children of illegal immigrants born in country of residence; children of legal immigrants born in country of residence with expired/without legal status

Adapted from Baldwin-Edwards & Kraler 2009, Table 2

L'absence de statut légal des personnes migrantes sans-papiers est souvent comprise comme si elle était la même partout. Cependant, comme cela a été débattu et montré lors de l'atelier de la « *Asia-Europe Foundation* » (ASEF) sur l'immigration clandestine en Asie et en Europe à Kuala Lumpur, en janvier 2008, cette dernière diffère à bien des égards (Garcés-Mascareñas, 2010). En effet, elle diffère notamment dans la manière dont elle est produite. Par exemple, dans les pays possédant des politiques migratoires très restrictives, l'immigration clandestine va plutôt résulter de l'impossibilité d'entrer légalement dans le pays. Elle diffère également dans sa définition. Bien que la personne migrante sans-papiers soit rarement définie dans le droit national (Bogusz, 2004), les politiques de migration placent les personnes migrantes sans-papiers dans des situations très différentes. En effet, alors que dans certains pays les personnes migrantes sans-papiers sont complètement ignorées ou exclues dans les débats sociaux et politiques, dans d'autres pays elles ont le droit de travailler et/ou ont accès aux soins de santé et à l'éducation (Garcés-Mascareñas, 2010).

2.1.2 La régularisation

Comme expliqué par Apap, De Bruycker, et Schmitter, les politiques de régularisation ont pour principal objectif de rendre moins vulnérables, tout au moins sur quelques aspects, certaines personnes migrantes sans-papiers et vivant en situation irrégulière (Apap, De Bruycker, &

Schmitter, 2000). Par ailleurs, l'intégration des personnes migrantes sans-papiers au sein des pays d'accueil réduit leur risque de se faire expulsées (S. Chauvin & Garcés-Mascareñas, 2014).

Par conséquent, la longévité de résidence des personnes migrantes sans-papiers n'aurait de sens que si elle se voit récompensée par une régularisation. Dans le cas contraire, l'existence même de l'individu serait mise en cause (Salih, 2000). De ce fait, les papiers seraient représentés comme étant une condition sine qua non de l'existence humaine.

« Moi, je cherche ma liberté pour m'exprimer avec mes paroles et ma pratique : je veux montrer comment j'existe. Or, là je n'existe pas, c'est comme si je n'étais personne. Ce n'est pas des papiers qui vont changer la personne. Ils vont seulement lui enlever les obstacles. Les papiers, c'est la clé qui ouvrira notre prison » (Texte du Collectif des sans-papiers de Toulouse, le 06/11/1997)

Les politiques de régularisation sont souvent assimilées à la conception du « mérite » (Van Oorschot, 2008). En effet, le concept de vulnérabilité serait lié à des valeurs méritoires et impliquerait que plus une personne nécessiterait de l'aide publique, plus elle serait méritante (Oorschot, 2000). Comme expliqué par Fakhoury (2018), *« si seul le besoin était pris en compte dans le cadre d'une politique de régularisation, nous pourrions nous attendre [...] à ce que les migrants clandestins les moins bien « camouflés » soient au centre du dispositif public »* (p.17).

Comme expliqué par Bolzman (2016), le droit des étrangers est paradoxal, car bien qu'il rende possible une présence (pour celles et ceux dont les motifs sont reconnus comme légitimes), cette dernière se retrouve fragilisée par ce même droit qui limite la marge de manœuvre des personnes migrantes ainsi que leur liberté d'action. La régularisation permet de ce fait, par exemple, la réalisation d'une activité (études, travail, etc.), mais en même temps elle la rend obligatoire. Les personnes migrantes en général sont donc précarisées du fait de leur statut légal, considéré comme provisoire et conditionnel ou alors, pour les personnes migrantes sans-papiers, du manque de statut légal. La précarité est définie comme étant *« le propre de ce qui s'exerce grâce à une autorisation révocable et dont l'avenir et la durée ne sont pas assurés »* (Langevin, 1997, p. 261). Selon Langevin (1997), les formes d'instabilité de la précarité sont en réalité dues à une forme d'instabilité structurelle produite dans la sphère de la régulation étatique, produisant des conséquences sociales concrètes sur les individus qui expérimentent

cette instabilité. Ainsi, notre sous-question : La régularisation aide-t-elle à améliorer la qualité de vie des personnes migrantes sans-papiers, est justifiée.

2.1.3 Les conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers

Plusieurs éléments sont à prendre en considération lorsque nous parlons des conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers. Pour avoir une idée plus claire et précieuse de l'importance de ces éléments dans la vie quotidienne de cette population, nous avons décidé de les présenter un par un afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble de l'importance de chacun d'entre eux.

2.1.3.1 L'attrait des personnes migrantes sans-papiers pour le pays d'accueil

Bien qu'aujourd'hui les personnes migrantes sans statut légal ont progressivement acquis une certaine visibilité sociale et politique à travers une forte mobilisation collective, cette population a souvent vécu dans l'ombre. En effet, ces personnes se trouvent généralement dans l'obscurité d'un emploi souvent dissimulé et dans une insécurité constante. Genève semble cependant être un lieu à part pour ces dernières. Non seulement elle se trouve être une ville très attrayante financièrement, mais en plus elle permet une certaine invisibilité grâce aux 189 nationalités présentes sur le territoire avec près de 40% de population étrangère. C'est notamment cette importante mobilisation de la part d'une grande partie de la société genevoise, et notamment les associations locales, qui a permis d'appréhender les défis que vivent ces personnes en mettant en lumière des problématiques laissées jusqu'alors dans l'ombre.

Genève permet à ces personnes de pouvoir exercer différents types d'emplois leur permettant de subvenir à leurs besoins tout en aidant financièrement leurs familles restées dans leurs pays d'origine. Bien que les domaines de travail de ces emplois varient, les domaines du travail domestique, de nettoyage ou de chantier semblent néanmoins être les plus présents au sein de cette population. En effet, ces emplois permettent à ces personnes de vivre en tant que personne migrante sans-papiers grâce à une certaine « invisibilité » qu'ils procurent. La migration irrégulière se trouve fortement liée au marché du travail et, par conséquent, aux spécificités qui caractérisent le travail clandestin, à savoir notamment une rémunération basse, des engagements de durée incertaine et une charge de travail hebdomadaire élevée. Tout ceci pousse la personne migrante vers la peur d'être découverte et ainsi devoir dissimuler son identité, quitte à ressentir un sentiment d'injustice (Leman, 1995). En conséquence directe de

l'absence de statut légal, les conditions de vie de ces personnes se trouvent réduites, car tout ce qui nécessite un document officiel, notamment l'acquisition d'un logement et un service de santé décent, leur est limité voire inaccessible. Il arrive par conséquent, dans ces cas-là, que les personnes migrantes sans-papiers fassent appel à des connaissances dans leur entourage pour les aider face aux problématiques liées à leur manque de statut légal.

2.1.3.2 Le réseau informel

À Genève, comme ailleurs en Suisse, il est généralement plus compliqué pour une personne migrante sans-papiers d'entrer sur le territoire helvétique que sur le territoire d'un autre pays européen (Mansilla Sanchez, 2020). Néanmoins, ces personnes immigrant vers la Suisse bénéficient souvent des expériences des autres (membres de la famille, amis, connaissances) leur permettant ainsi d'avoir ainsi un réseau de solidarité informelle (Vatz Laaroussi & Bolzman, 2010). Cependant, pas toutes ces personnes décident d'entrer en Suisse de la même manière. En effet, certains individus le font de manière illégale (par la frontière verte, avec l'aide de tierces personnes, par un autre pays) ; d'autres entrent légalement, par voie terrestre ou aérienne, avec un passeport, un visa ou un permis de séjour pour travailler, étudier ou se rendre en Suisse pour faire du tourisme (Longchamp, Aebersold, Rousselot, & Ratelband-Pally, 2005) jouant ainsi avec légalité et illégalité.

La croissance démographique de Genève implique une pression importante sur le marché du logement. Ce contexte rend l'accès au logement particulièrement difficile pour les personnes migrantes sans statut légal. Comme mentionné plus haut, les personnes migrantes sans-papiers se retrouvent souvent à partager des appartements à plusieurs réduisant ainsi drastiquement leur intimité, rendant alors ces individus plus vulnérables en termes de bien-être (Mansilla Sanchez, 2020). Le fait de quitter son pays afin de migrer et de découvrir de nouveaux espaces est basé sur des motivations essentiellement économiques. Ces motivations sont néanmoins soutenues par une sorte de solidarité présente dans ce que Bolzman (2004) appelle le « réseau informel de solidarité » permettant à ces personnes d'échanger des stratégies de comportement, de service, ou encore d'information (Bolzman, 2004).

Ces réseaux informels sont une grande source de soutien pour cette population. En effet, ils permettent notamment de « *financer le coût du voyage, de contourner les barrières à leur entrée dans les pays de destination, ils fournissent des informations, ils aident à trouver un travail et un logement, ils socialisent les récents venus aux exigences du nouveau contexte, ils*

apprennent à survivre dans l'ombre » (Bolzman, 2004, p. 48). Le fait d'avoir de nombreuses connaissances assurant un certain soutien à leur arrivée est généralement une source de réconfort pour les personnes migrantes sans-papiers. Ainsi, cet appui fourni par leurs réseaux est primordial dans la décision de migrer vers un nouveau pays dans la mesure où sans leurs connaissances, ces personnes ne prendraient peut-être pas le risque de partir vers une autre société, en particulier si cette dernière possède des politiques d'immigration restrictives (Bolzman, 2004). Par conséquent, ces réseaux informels constituent un moyen de diminuer les incertitudes liées à l'avenir lors de leurs déplacements et représentent une variable importante dans la qualité de vie de ces personnes.

Ces réseaux informels ont également leur place dans l'économie locale. En effet, beaucoup de commerçant.e.s immigré.e.s font appel à l'aide informelle fournie par des membres de leur communauté, souvent composée de personnes migrantes sans-papiers (Pécoud, 2004). Ces pratiques sont essentiellement basées sur la confiance qui existe entre membres d'une même population immigrée. Cette confiance est notamment le résultat d'une expérience migratoire commune et peut être parfois renforcée par les différentes discriminations dont sont victimes les personnes migrantes, d'autant plus si elles ne possèdent pas de titres de séjour valables (Pécoud, 2004). Par conséquent, ces personnes font preuve de solidarité lorsqu'une personne appartenant à leur famille, cercle d'ami.e.s ou communauté arrive: elles l'aident à trouver un emploi et un logement, elles organisent différents événements visant à les aider (kermesses de charité, préparation et vente de repas typiques de leurs régions) dans le but de pouvoir récolter des fonds afin d'aider les plus démunis (Bolzman, 2004).

Une des caractéristiques essentielles des réseaux informels est la dimension "par le bas". L'idée qui en découle est que, contrairement à un système établi et dominant où les populations locales acquièrent leurs connaissances à travers des formations formelles (école, apprentissage), les personnes migrantes, elles, obtiennent ces informations par le bas grâce à leurs réseaux, ce qui leur permet d'acquérir un savoir-faire nécessaire pour pouvoir gagner leur vie (Peraldi, 2001). Cette approche souligne par conséquent l'existence de deux mondes : celui "d'en haut", composé de la société d'accueil et qui fonctionne à travers des règles formelles, et celui "d'en bas", composé de minorités telles que les personnes migrantes sans-papiers et dont les règles sont beaucoup plus informelles (Pécoud, 2004). Des passerelles existent néanmoins. Elles offrent, entre autres choses, la possibilité à des enfants migrants sans statut légal de pouvoir entrer à l'école en Suisse dès le plus jeune âge afin de garantir un accès gratuit à l'éducation à

tout enfant indépendamment de son statut légal. Qui plus est, depuis le 1er février 2013, les jeunes migrants sans-papiers peuvent effectuer un apprentissage professionnel sous certaines conditions (avoir fréquenté l'école obligatoire en Suisse pendant cinq ans minimums et être bien intégré.e.s notamment par la maîtrise d'une langue nationale et le respect de l'ordre public).

En conclusion, nous pouvons constater l'importance du soutien social dans les conditions de vie des personnes migrantes sans-papiers. Le réseau informel permet non seulement d'avoir un soutien moral dans le nouvel habitat, mais permet aussi d'obtenir de l'aide dans l'amélioration des conditions de vie à travers notamment l'obtention d'un emploi et d'un logement.

2.1.3.3 Les conséquences du manque de statut légal

Du fait de l'absence de statut légal, les personnes migrantes voient leurs vies être impactées de différentes manières, positivement par des éléments qu'elles sont venues chercher dans une ville comme Genève, et négativement par les problématiques que leur statut légal amène.

2.1.3.3.1 L'invisibilité des personnes migrantes sans-papiers

Les difficultés quotidiennes que vivent les personnes migrantes sans statut légal, d'ordre pratique et matériel, mais aussi moral et identitaire, peuvent ainsi créer une souffrance qui peut pousser la personne migrante en situation irrégulière dans une situation de vulnérabilité et de désir d'invisibilité (Antony, 2010). En effet, l'absence de statut légal influence les conditions d'existence de ces personnes. Absentes des registres de l'État, les personnes migrantes sans-papiers n'ont d'autres choix que de se débrouiller seules, ou en réseau, pour pouvoir acquérir un logement ou un travail qui ne nécessiterait pas nécessairement un permis de séjour.

L'invisibilité permanente dans laquelle vivent ces personnes leur permet ainsi de passer inaperçues auprès des autorités, élément qui leur convient très bien, mais a pour conséquence de vivre avec une peur permanente de se faire renvoyer. Cette peur se traduit notamment par le refus de dénoncer des conditions de travail inacceptables, des conditions de logement indignes, ou encore par un refus d'accéder à des soins nécessaires par peur de se voir demander des documents officiels (Courant, 2016). Ainsi, cette crainte quotidienne a poussé certains individus, et ce depuis des années, à utiliser ce sentiment de peur des personnes migrantes sans-papiers à leur bénéfice de différentes façons (exploitation au travail, conditions de logements indignes, pratiques sexuelles demandées, etc).

2.1.3.3.2 Les marchands de sommeil

Bien que Genève mette à disposition certains établissements de logement d'urgence pour les personnes sans-abris, indépendamment du statut légal, ces offres restent très limitées. Plusieurs institutions travaillent aujourd'hui dans l'accompagnement des personnes migrantes sans-papiers dans différents domaines tels que le travail, les assurances sociales, l'accès à des services de soin, et l'hébergement d'urgence. Cette population doit néanmoins faire face à une offre très restreinte en matière de disponibilité. Le canton offre, pour une durée limitée et selon plusieurs critères (nombres de nuits limitées, respect des consignes), un repas du soir, un petit-déjeuner, des douches et une bagagerie en plus de lits pour une capacité d'accueil pour quelques centaines de personnes.

Voyant les conditions difficiles dans lesquelles vivent les personnes migrantes sans-papiers, des individus ont vu en cette problématique une opportunité très lucrative. L'accès au logement n'est pas seulement conditionné par des niveaux de solvabilité très élevés à Genève, mais également par une série de critères (statuts social et familial, état civil et administratif, origine géographique...), qui écartent les personnes qui ne rentrent pas dans les normes du système et renforcent les difficultés des personnes d'« origine immigrée » et plus particulièrement les personnes migrantes sans-papiers (Petit, 2006).

Un reportage de la Radiotélévision Suisse (RTS), présenté le 20 octobre 2020 dans l'émission « Temps présent », a rendu la problématique particulièrement visible auprès de la population suisse romande, bien qu'elle soit connue de longue date à Genève. Cette enquête a entre autres révélé, qu'entre 2018 et 2019, une femme résidant en Suisse de manière légale aurait sous-loué à des tarifs abusifs des dizaines d'appartements à des personnes migrantes sans-papiers, pour la plupart d'origines philippines (Miranda, 2020). En raison des loyers très élevés à Genève et de la détresse et vulnérabilité dans laquelle vivent des centaines de personnes migrantes sans-papiers dans le canton, les marchands de sommeil peuvent amasser des sommes très élevées allant jusqu'à plus de 20'000 francs par mois, représentant ainsi une opportunité très lucrative.

À titre d'exemple, pour un logement avec une petite cuisine, une toilette-douche, une chambre exigüe avec trois lits superposés, le loyer officiel est généralement d'environ 1130 francs suisses à Genève. Mais les locataires devaient payer 2'000.- CHF tous les mois à ces marchands de sommeil : « *en tant que sans-papiers, on n'a pas le choix, on prend ce qu'il y a* » (Radio Télévision Suisse, 2020).

Certaines personnes abusent donc de la situation irrégulière dans laquelle se trouvent cette population à Genève et renforcent la situation précaire de ces personnes à plusieurs niveaux : économique, social et sanitaire. Les personnes migrantes sans-papiers se voient cependant contraintes d'accepter les propositions des marchands de sommeil, par peur de se faire dénoncer et renvoyer dans leur pays d'origine. En effet, une expulsion les empêcherait de travailler à Genève et toucher des salaires qui leur servent généralement à aider leurs familles, restées, elles, dans leurs pays.

De par leur absence de statut légal, les personnes migrantes sans-papiers voient l'accès à certains droits humains fondamentaux, comme par exemple l'aide au logement, être reniés au point de même se retrouver sans abri (Lind, 2019; Luibhéid, 2013). Les travaux de Wirehag, Anderson, Hjern et Ascher (2020) ont démontré que les inégalités en matière de logement ainsi que de mauvaises conditions logement peuvent fortement nuire à la santé mentale, notamment chez les personnes migrantes. De ce fait, les questions liées à 1) la vulnérabilité des personnes migrantes et à 2) l'impact des conditions de logement sur la santé ont souvent été discutées dans la littérature. En outre, il a été observé que les personnes sans autorisation de séjour sont moins susceptibles de chercher à se faire soigner ou ont tendance à retarder la recherche de soins de santé en raison de leur absence de titre de séjour valable (Burton-Jeangros et al., 2020; Devakumar, Bhopal, & Shannon, 2020; Page, Venkataramani, Beyrer, & Polk, 2020).

2.1.3.3.3 L'impact sur la santé et qualité de vie

Trois aspects fondamentaux définissent la qualité de vie: 1) des sentiments généraux de bien-être; 2) des possibilités à développer son potentiel; 3) des sentiments d'engagement social positif (Schalock, 1993). Plusieurs auteurs ont tenté de mesurer la qualité de vie. Bien que les modèles soient très différents, plusieurs études suggèrent différents facteurs pouvant influencer la qualité de vie perçue par un individu. Ces modèles ainsi que les facteurs qui y sont associés sont résumés dans le tableau 2 plus bas.

Ce tableau rassemble des facteurs objectifs (revenu, occupation, environnement résidentiel) et des facteurs subjectifs (satisfaction, perception de soi, bien-être psychologique), et d'autres enfin sont plutôt interactionnels (soutien social, comportements répondant aux domaines écologiques, caractéristiques personnelles associées aux exigences de l'environnement). Ainsi, ces trois types de facteurs (objectifs, subjectifs et interactionnels) soutiennent l'idée que la

conceptualisation et la mesure de la qualité de vie doivent être soutenues par une approche holistique (Dossa, 1989).

Tableau 2 : Modèles de la qualité de vie et les facteurs mesurant la perception de la qualité de vie de la personne

MODELE	FACTEURS		
Bortwick-Duffy (1991)	Satisfaction Conditions de vie		
Brown, Bayer et MacFarlane (1989)	<table border="0"> <tr> <td>Facteurs objectifs: Revenu Environnement Santé Croissance et maîtrise des habiletés</td> <td>Facteurs subjectifs: Satisfaction avec la vie Bien-être psychologique Perception des besoins et des habiletés</td> </tr> </table>	Facteurs objectifs: Revenu Environnement Santé Croissance et maîtrise des habiletés	Facteurs subjectifs: Satisfaction avec la vie Bien-être psychologique Perception des besoins et des habiletés
Facteurs objectifs: Revenu Environnement Santé Croissance et maîtrise des habiletés	Facteurs subjectifs: Satisfaction avec la vie Bien-être psychologique Perception des besoins et des habiletés		
Goode (1991)	Relations interactives; Adaptation entre les exigences de l'environnement et les caractéristiques personnelles; Perception des besoins de la personne et ressources de l'environnement social.		
Halpern, Nave, Close et Nelson (1986)	Satisfaction du client Occupation Environnement résidentiel Support social / sécurité		
Parmenter (1988)	Perception personnelle de soi Les comportements de la personne en réponse aux domaines écologiques.		
Schalock, Keith et Hoffman (1990)	Autonomie Productivité Intégration à la communauté Satisfaction		

(Source : Schalock, 1993)

Il existe donc plusieurs valeurs venant définir la qualité de vie (voir tableau 2). Plusieurs de ces facteurs sont d'ordre socio-économique ou encore liés à la santé. En outre, ces facteurs nous serviront notamment pour la création de notre variable dépendante lorsque nous créerons notre variable *qualité de vie*.

Caractéristiques personnelles: Comme expliqué par Schalock (1993) : « *On doit examiner les caractéristiques personnelles sous l'angle du fonctionnement intellectuel, physique, social et émotionnel* » (p.140). Ainsi, ces caractéristiques comprennent beaucoup de choses telles que : le fonctionnement physique, l'état de santé, le bien-être, les symptômes physiques et la mobilité, le réseau familial et d'amis, l'humeur ou encore le bien-être (Schalock, 1993).

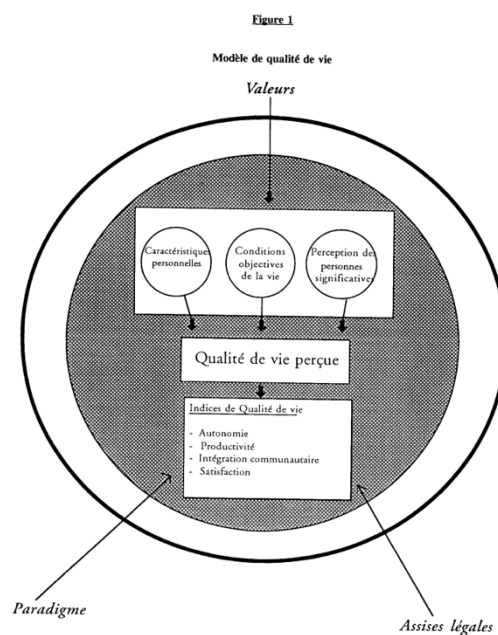
Conditions objectives de la vie: Ces conditions comprennent différents indicateurs tels que : le mariage, la vie familiale, le voisinage, l'emploi, le logement, le niveau de vie, l'éducation, l'épargne et l'appartenance à différentes organisations (Campbell, 1981). La perception du réseau est également importante. En effet, ces perceptions sont transmises par l'acceptation,

les encouragements et les opportunités de la part des parents, des pairs, des amis et du personnel (Goode, 1990).

Qualité de vie perçue: La qualité de vie est néanmoins grandement subjective et sa mesure ne peut être déduite exclusivement de mesures objectives des conditions de la vie. Des études ont démontré que les mesures subjectives et objectives de la qualité de vie ne sont pas fortement corrélées entre elles (Milbrath, 1982; Schalock, 1993).

Il est par conséquent important d’avoir une évaluation subjective des expériences de vie des personnes elles-mêmes, car les croyances personnelles ont un impact sur ce qui est jugé important, mais aussi sur la manière de percevoir le monde (Schalock, 1993). La figure 1 nous permet d’observer certains indicateurs de la qualité de vie ainsi que des indices permettant de juger une qualité de vie perçue comme bonne ou non (autonomie, productivité, intégration communautaire et satisfaction).

Figure 1 : Modèle de qualité de vie



(Source : Schalock, 1993)

Le statut de personne migrante sans-papiers « invisibilise » et complexifie des conditions de logement déjà difficiles, tout en posant un vrai problème au niveau de la santé de ces personnes. Les personnes migrantes ont tendance à relativiser des maladies ou problèmes de santé par peur d’aller chez le médecin ou manque d’accès à des services de soins adaptés (Bodenmann, Wolff,

& Madrid, 2009). Certains pays décident de restreindre l'accès des personnes migrantes sans-papiers aux soins de santé, au logement ou aux services sociaux généraux afin de faire respecter les frontières intérieures et contrer l'incitation des personnes à immigrer de manière irrégulière dans le pays en les maintenant dans un état constant de crainte d'expulsion (Wirehag, Andersson, Hjern, & Ascher, 2020).

Il est désormais admis que les personnes migrantes arrivent généralement avec un meilleur état de santé que la population générale, un phénomène communément appelé sous le nom de « healthy migrant effect » (Ratcliff, Bolzman, & Gakuba, 2014). Cependant, celui-ci se détériore parfois au fil des années (J. T. McDonald & Kennedy, 2004). En effet, après un état initial d'euphorie provoqué par l'arrivée dans un nouveau pays et avec l'excitation de pouvoir y accomplir beaucoup de choses et aider sa famille, les personnes migrantes subissent dans une deuxième phase une certaine désillusion et de la nostalgie du passé (Delara, 2016). Par conséquent, la santé mentale des immigrant.e.s se détériore avec le temps, au point d'être souvent moins bonne que celle de la population générale.

Qui plus est, l'absence de permis de séjour légal interagit avec des facteurs sociaux, politiques et économiques pour créer une vulnérabilité multidimensionnelle chez les migrant.e.s sans-papiers (Fleischman, Willen, Davidovitch, & Mor, 2015; Y. Jackson et al., 2019). Dans la plupart des pays européens, ces personnes sont confrontées à d'importantes difficultés post-migratoires provoquées par un contexte de politiques d'immigration restrictives et d'un manque de protection du travail (P. Chauvin, Simonnot, Douay, & Vanbiervliet, 2014; Kraler & Rogoz, 2011). Un grand nombre d'entre elles occupent des emplois peu qualifiés ou des emplois précaires (dangereux, sales et dégradants) et sont exposées à différents abus, exploitations ainsi qu'à des risques professionnels (Benach, Muntaner, Delclos, Menéndez, & Ronquillo, 2011). L'accès à certains services de base tels que le logement, l'éducation et la formation, la nourriture et la protection juridique en cas de préjudice ou d'abus est généralement difficile pour ces populations et peut de ce fait être une importante cause de dégradation de la santé physique et mentale (Y. Jackson et al., 2019).

« L'illégalité c'est vivre comme des rats ; toujours dans son trou, très attentif pour sortir... comme un animal caché : si on sort, on court déjà des risques. C'est très triste de ne pas pouvoir dire aux autres où on habite ; non, on ne sait jamais qui est qui... » (Carbajal, 2001, p. 16).

De ce fait, en comparaison avec les populations de personnes migrantes résidentes et régulières, les personnes migrantes sans-papiers autoévaluent leur santé physique et mentale comme étant généralement moins bonne que les personnes migrantes résidentes et régulières (D'Egidio, Mipatrini, Massetti, Vullo, & La Torre, 2017; Kuehne, Huschke, & Bullinger, 2015).

2.2 L'accès au logement : un droit fondamental combiné à un besoin

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) définit l'accès à un logement convenable comme étant un droit fondamental pour toutes et tous. En outre, il est mentionné le fait qu'un logement convenable doit offrir davantage que quatre murs et un toit (HCDH, 2020). En effet, il existe un certain nombre de critères permettant de savoir si un logement est convenable ou non. Ces conditions constituent des éléments tout aussi fondamentaux que la simple fourniture et disponibilité d'un logement. Selon l'HCDH (2020), un logement doit répondre aux critères suivants :

1. **La sécurité d'occupation** : un logement n'est pas convenable si ses occupants n'ont pas un degré de sécurité d'occupation qui leur garantit une protection juridique contre les expulsions forcées, le harcèlement et d'autres menaces ;
2. **L'existence de services, matériels, installations et infrastructures** : un logement n'est pas convenable si ses occupants ne disposent pas d'eau potable, d'installations d'assainissement suffisantes, d'une source d'énergie pour faire la cuisine, de chauffage, d'éclairage, d'un lieu de stockage pour la nourriture ou de dispositifs d'évacuation des ordures ménagères ;
3. **La capacité de paiement** : un logement n'est pas convenable si son coût menace ou compromet l'exercice, par ses occupants, d'autres droits fondamentaux ;
4. **L'habitabilité** : un logement n'est pas convenable s'il ne garantit pas la sécurité physique des occupants ou n'offre pas suffisamment d'espace ainsi qu'une protection contre le froid, l'humidité, la chaleur, la pluie, le vent ou d'autres dangers pour la santé et les risques structurels ;
5. **L'accessibilité** : un logement n'est pas convenable si les besoins particuliers des groupes défavorisés et marginalisés ne sont pas pris en compte ;
6. **L'emplacement** : un logement n'est pas convenable s'il n'y a pas à proximité des possibilités d'emploi, des services de soins de santé, des écoles, des services de garde d'enfants et d'autres équipements sociaux, ou s'il est situé dans une zone polluée ou dangereuse ;

7. ***Le respect du milieu culturel** : le logement n'est pas convenable si l'expression de l'identité culturelle des occupants n'est pas respectée et prise en compte.*

Qui plus est, toute personne a le droit à une protection contre les expulsions forcées. En effet, la protection contre les expulsions forcées est un élément essentiel du droit à un logement convenable, étroitement lié à la sécurité d'occupation (HCDH, 2020, p. 4). Le droit à un logement adéquat est par conséquent inscrit dans le droit international et remonte à la déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée à l'unanimité par la communauté mondiale en 1948 (Thiele, 2002). Depuis lors, le droit à un logement adéquat a été réaffirmé à de nombreuses reprises tout en définissant l'habitabilité du logement comme étant un élément clé de ce droit fondamental. Il y est notamment indiqué qu'un logement digne de ce nom doit être conforme aux normes de santé et de sécurité (Thiele, 2002). Néanmoins, si le droit au logement est reconnu comme droit fondamental depuis des années, on se heurte pourtant à de nombreuses difficultés pour définir ce droit, tant sur le plan national qu'au niveau européen (Marpsat, 2008). En effet, les pays européens peinent à s'accorder sur une définition conjointe de qui sont les personnes sans-domicile fixe ou encore sur une définition de ce qu'est un logement.

Les conditions de logement affectent dans une large mesure la santé des individus et des communautés. Le droit international relatif aux droits de l'Homme reconnaît ce lien et prévoit des exigences minimales que les gouvernements sont légalement tenus de respecter, de protéger et d'appliquer (Thiele, 2002). Le droit à un logement adéquat est établi et défini par le droit international des droits de l'Homme. Malgré le fait que les institutions internationales édictent des normes, leurs capacités d'action à les faire appliquer sont néanmoins limitées. Ceci est notamment représenté par le fait que quelque 1,6 milliard de personnes vivent dans des logements inadéquats (Montes, 2017).

Nous pouvons faire ici un lien avec le concept de violence structurelle, utilisé pour la première fois dans les années 1970 par Johan Galtung, et faisant référence à la manière dont les institutions infligent des dommages évitables en portant atteinte aux besoins humains fondamentaux (Wilkinson & Leach, 2015). En effet, étant donné l'absence de statut légal, les personnes migrantes sans-papiers se retrouvent souvent à exercer des professions souvent sous-payées impactant leurs besoins primaires et, surtout, conditions de logement créant ainsi un cercle vicieux. L'absence d'un logement décent et de mesures de protection de la part des

institutions étatiques peut alors faire résulter une violence structurelle subie par ces personnes venant ainsi accentuer des conditions de vie déjà difficiles dans plusieurs cas. Qui plus est, la violence structurelle peut en outre être présente dans les pays d'origine de ces personnes migrantes, voire être la cause de leur départ. Wilkinson et Leach (2015) mettent notamment en avant la violence structurelle, en n'évoquant pas seulement en avant une institution sociale unique, mais plusieurs institutions et pratiques qui se chevauchent et qui ont produit des inégalités et des insécurités entrelacées. Cela s'est en outre produit dans un ensemble de localités interconnectées depuis longtemps avec un monde global par le biais de relations politiques et économiques coloniales et postcoloniales.

Pour Marpsat (2008), « *avoir un logement qui ne présente pas un minimum de confort et d'hygiène, ou dont on risque d'être expulsé à court terme, c'est être sans domicile personnel* » (p. 74). Cette affirmation vient souligner les aspirations des personnes en situations précaires, comme les personnes migrantes sans-papiers, en relevant deux principales préoccupations : (1) pouvoir bénéficier de la protection d'un logement sans risque de le perdre et (2) voir sa liberté de choix et son autonomie être respectées.

Par conséquent, le logement, par ses relations avec les structures familiales, mais aussi par son insertion dans la vie collective (la commune, le village, la ville, etc.), est un facteur important à la fois d'épanouissement personnel et d'évolution sociale. Le fait de pouvoir s'abriter et se loger dans des conditions convenables fait partie des besoins essentiels ressentis par les êtres humains (I. Petry, 1974). Dans ce cadre, l'impossibilité de s'installer signifie, entre autres choses, l'impossibilité de choisir son logement, d'organiser son espace, sa liberté ainsi que de pouvoir ressentir une certaine sécurité.

La question du logement est un domaine vaste et complexe que l'on peut appréhender sous différents angles. D'un point de vue anthropologique, « *l'habiter est un fait anthropologique. L'habitation, la demeure, le fait de se fixer au sol (ou de se détacher), le fait de s'enraciner (ou de se déraciner), le fait de vivre ici ou là (et par conséquent de partir, d'aller ailleurs), ces faits et cet ensemble de faits sont inhérents à l'être humain. Ils constituent un ensemble à la fois cohérent et pénétré de contradictions, de conflits virtuels ou actuels* » (Lefebvre & Gaviria, 1970, p. 162).

Le logement maintient donc la fonction qui consiste à avoir à disposition un certain espace pour pouvoir organiser sa vie privée, individuelle et familiale (Mansilla Sanchez, 2020). Le logement joue alors le rôle d'un espace habitable, un refuge où les individus trouvent une certaine intimité nécessaire qui leur permet d'être en paix avec eux-mêmes. Cependant, Breviglieri (2006a) apporte une nuance à la représentation d'un « logement décent », souvent basée sur des normes d'habitabilité assurant le maintien d'une « vie privée ». En effet, selon lui, ces normes ne seraient pas suffisantes pour couvrir le monde habité (Breviglieri, 2006a).

2.2.1 Les notions d'espace, d'habitat et d'habitation

Les notions d'espace, d'habitat et d'habitation portent souvent à confusion. L'habitat est le mode d'occupation de l'espace par les individus à des fins de logement. L'habitat est donc fortement lié à une dynamique d'appropriation de la part de l'habitant.e envers son espace propre (Serfaty-Garzon, 2003). Cette appropriation est ainsi une expression individuelle et vise à montrer l'affirmation identitaire de l'habitant.e. L'habitat n'a donc pas simplement pour but d'être un abri, il représente également un refuge physique qui permet à chaque individu de se constituer une identité, digne et valorisante. L'habitation, elle, représente le fait d'habiter un espace de façon durable et permet ainsi à l'individu de se situer de façon autonome par rapport à un ensemble de cadres représentant le lieu où on habite (Villien, 1985).

"On peut occuper physiquement un habitat sans l'habiter à proprement parler si l'on ne dispose pas des moyens tacitement exigés, à commencer par un certain habitus." (Bourdieu, 1993, p. 165).

Par conséquent, l'habitat représente ce lieu où l'être humain se construit dans la durée. En effet, en plus de garantir un abri physique à chaque individu, l'habitation remplit un rôle primordial dans la constitution de l'identité. Comme expliqué par Bernard (2006), pour comprendre d'où il vient et où il va, l'Homme a besoin de délimiter le lieu de son être. D'un point de vue sociologique, le logement fait ressentir à l'occupant.e une certaine maîtrise sur son lieu de vie. Le sociologue René Schoonbrodt amène le constat suivant : "Habiter signifie être habité". Ainsi l'habitat place la personne pauvre et en situation précaire, par exemple, au cœur de différentes tensions sociales venant lui rappeler sa position déséquilibrée dans ce rapport de forces (Bernard, 2006).

En temps normal et au sein d'un logement ordinaire, la chambre n'est qu'une pièce parmi d'autres. Elle est différente des autres pièces. En effet, la chambre représente avant tout le lieu de l'intimité contrairement aux autres pièces (Goffman & Kihm, 1973). Néanmoins, « *dans un logement exigu, composée d'une seule chambre à coucher, dans laquelle habitent plusieurs personnes, une telle intimité n'existe pas. Il est important de souligner que de nos jours, l'intimité est un droit fondamental et elle s'identifie par la protection d'une sphère inviolable de liberté individuelle* » (Mansilla Sanchez, 2020, p. 17).

Par conséquent, l'habitat sous-entend un sentiment d'appropriation. Néanmoins, l'habitat ne fait pas seulement référence à ce qui est compris entre les murs et à l'aménagement propre à l'habitant.e de cet espace. En effet, il fait également référence à la prise de conscience de l'habitant.e de sa propre intériorité. En d'autres termes, chaque habitant.e prend conscience de ses secrets, de sa vie familiale et domestique ; en conclusion, de son intimité (Serfaty-Garzon, 2003).

L'intimité est fondée sur le concept libéral de la vie privée basée sur la notion d'individualité et suppose le droit de l'individu à un espace lui permettant d'être en retrait de la vie publique et en dehors du regard des autres (Mansilla Sanchez, 2020). Ce concept d'espace personnel permettrait aux habitant.e.s de pouvoir se passer des apparences sociales et se comporter de la manière qu'ils ou elles le veulent. Ce concept est souvent assimilé aux sociétés bourgeoises qui, en voulant séparer le public du privé, accordent ce privilège aux groupes dominants et limite par la même occasion les possibilités de celles et ceux qui se trouvent dans une position subalterne (Amorós, 1994). Ainsi, les notions de monde « intérieur » de l'individu et de monde « extérieur » situent l'intimité dans le monde intérieur qui ne se trouve pas soumis à un examen public ; mais est plutôt autorégulé par des principes moraux (Elias & Kamnitzer, 1973).

2.2.2 Le lien entre logement et qualité de vie

Les principes directeurs en matière de santé et de logement élaborent 6 grands principes régissant la relation entre le logement et la santé : (1) protection contre les maladies transmissibles ; (2) protection contre les blessures, les empoisonnements et les maladies chroniques ; (3) réduction au minimum des stress psychologiques et sociaux ; (4) amélioration de l'environnement du logement ; (5) utilisation éclairée du logement ; et (6) protection des populations à risque (World Health Organization, 1989). Chez les personnes à faible revenu,

de mauvaises conditions de logement peuvent être un déterminant important de la santé (Hwang, Martin, Tolomiczenko, & Hulchanski, 2003).

Il a été démontré que divers facteurs sociaux et matériels influencent la santé mentale. La vie familiale, l'éducation, le logement et l'emploi influencent tous la santé mentale de chaque individu (Hopton & Hunt, 1996). Néanmoins, en ce qui concerne la relation entre le logement et la santé, l'étude menée par Hopton et Hunt (1996) mentionne que bien que le logement soit important pour la santé, l'interdépendance entre des facteurs tels que la classe sociale, le revenu, le chômage, le logement et le mode de vie rend difficile l'évaluation des effets sur la santé qui lui sont spécifiquement attribuable.

Des résultats de l'analyse empirique menée par Palacios et al (2020) montrent que de mauvaises conditions de logement peuvent avoir un impact considérable sur la santé. Les personnes vivant dans des logements dont l'environnement intérieur est médiocre connaissent une augmentation de 11% de la demande de soins de santé, un pourcentage calculé notamment à travers le nombre de visites chez le médecin (Palacios, Eichholtz, Kok, & Aydin, 2020). En outre, les effets des mauvaises conditions de logement sur la consommation de services médicaux augmentent avec l'âge, démontrant ainsi une certaine vulnérabilité pour les personnes âgées.

Qui plus est, l'augmentation de la demande de soins de santé est principalement due à une détérioration de la santé mentale et c'est d'autant plus marquant en cas de faible revenu, ce qui est souvent le cas chez les personnes migrantes sans-papiers. Cependant, il est important de mentionner le fait que l'impact des conditions de logement et de vie sur la santé des individus ne se limite pas seulement à des facteurs socio-économiques. En effet, la littérature a montré les effets néfastes de différents risques liés à de mauvaises conditions de logement sur la santé.

En effet, un certain nombre d'études documentent la relation entre le manque d'hygiène ou matériels défectueux au sein des logements, ou encore la proximité avec des polluants atmosphériques (comme l'ozone ou le monoxyde de carbone) et l'augmentation des admissions aux urgences pour des problèmes respiratoires et cardiaques (Schlenker & Walker, 2016), le faible poids à la naissance (Currie, Davis, Greenstone, & Walker, 2015) et l'augmentation des absences scolaires (Currie, Hanushek, Kahn, Neidell, & Rivkin, 2009). L'étude menée par Palacios et al (2020) démontre, en outre, qu'au sein des pays riches, les individus passent plus de 90 % de leur temps à l'intérieur. Ce résultat vient par conséquent souligner l'importance de

comprendre l'effet des conditions de logement sur la santé, tant pour les politiques que pour les acteurs du marché privé et le monde académique et de la recherche (Palacios et al., 2020)

2.2.3 Les conditions de logements : une vulnérabilité pour les personnes migrantes sans-papiers

De par leur statut, les personnes migrantes sans-papiers ne peuvent pas prétendre à des logements remplissant tous ces critères et se retrouvent alors dans une situation de vulnérabilité. La vulnérabilité est définie comme suit :

« [...] vulnerability is a lack of resources in one or more life domains, which given a specific context, places individuals or groups at a major risk of experiencing (1) negative consequences related to sources of stress, (2) the inability to cope effectively with stressors, and (3) the inability to recover from the stressor or to take advantage of opportunities before a given deadline. » (Spini, Bernardi, & Oris, 2017, p. 2)

Pour le sociologue Marc Breviglieri (2006b), habiter un logement implique de se familiariser avec l'espace à travers le sens du toucher. L'auteur mentionne notamment que, contrairement aux animaux qui, eux, habitent, l'être humain demeure. Breviglieri (2006b) amène cette distinction, car, pour lui lorsque l'animal habite, il le fait afin de fuir un prédateur ou guetter sa proie. Néanmoins, les êtres humains ont besoin d'un temps serein durant lequel ils peuvent déployer un « foisonnement » d'usages variés (Breviglieri, 2006b, p. 9). Par le toucher, l'individu évalue et perçoit les choses, cela lui permet de voir et ordonner le monde avec facilité et familiarité (Breviglieri, 2006a). Par conséquent, le logement représente pour chaque individu un espace habitable et un refuge absolu qui lui donne de la tranquillité et l'intimité nécessaire pour être en paix avec lui-même (Breviglieri, 2006a).

Parmi toutes les formes de vulnérabilité qui entourent la situation des personnes migrantes sans-papiers, l'expérience de l'expulsion du territoire est sans doute la vulnérabilité institutionnelle la plus difficile à gérer, car elle vient rappeler le fait que l'absence de statut légal peut être sanctionnée par la loi (De Genova, 2004; Kraler, Reichel, König, Baldwin-Edwards, & Şimşek, 2016). L'expulsion, définie par De Genova (2004) comme étant « la possibilité d'être expulsé.e du territoire de l'État-nation » (p.161), implique alors une intégration psychologique chez les personnes migrantes sans-papiers de toutes les mesures visant à les exclure et pouvant être décrétées par l'État, sous réserve de respecter les droits de l'Homme et autres législations

(Kraler et al., 2016). Cette crainte d'être expulsé.e. du territoire se combine à une peur constante d'être expulsé de leur logement et d'en être dépossédés.

Après avoir parcouru la littérature existante et défini notre cadre théorique, il convient de poser des hypothèses de recherche. Ainsi, les hypothèses qui en découlent sont les suivantes :

- Les personnes vivant dans de mauvaises conditions de logement ont une qualité de vie moins bonne que les personnes qualifiant leurs conditions de logement comme bonnes.
- Les personnes migrantes régularisées ont une meilleure qualité de vie que les personnes migrantes sans-papiers.

3 Méthodologie

À la fin de l'année 2020, la population résidante du canton Genève s'établissait à 508'774 habitant.e.s. Les étrangers.ères représentent 40 % de la population totale du canton (Office Cantonal de la Statistique, 2021). Bien que l'immigration dans le canton ait quelque peu diminué au cours de l'année 2020, notamment à cause de la crise provoquée par l'arrivée du COVID-19, il y eut tout de même 15'929 personnes immigrées étrangères qui se sont enregistrées en 2020 (Office Cantonal de la Statistique, 2021). L'immigration de courte durée (permis L) est la plus touchée (- 31 % en une année). Par sa diversité culturelle et son côté international, Genève est une ville fortement liée aux jeux des migrations. Son attractivité économique, culturelle et sociale en fait une destination privilégiée des personnes migrantes étrangères. Bien que nous voyons aujourd'hui une augmentation des personnes migrantes à Genève, que les statistiques ont de la facilité à chiffrer, il existe néanmoins une population qui est beaucoup plus difficile à quantifier de par son « invisibilité » : Les personnes migrantes sans-papiers.

À Genève, on estime à 13'000 le nombre de personnes sans-papiers, vivant cachées, dans l'insécurité du renvoi et dans la vulnérabilité accentuée par des situations d'exploitation et d'abus (Fakhoury, 2018). De par leur « inexistence légale », il est néanmoins compliqué d'avoir un nombre exact des personnes résidant à Genève sans statut légal.

Il a néanmoins été établi que la majorité d'entre elles préfèrent vivre dans des zones urbaines (Mansilla Sanchez, 2020).

Ceci peut s'expliquer pour plusieurs raisons :

- 1) Un accès plus direct au marché du travail ;
- 2) Un anonymat qui leur permet de se faire le plus discrets possible.

Les données analysées sont issues du projet *Parchemins*, une étude interdisciplinaire sur les conditions de vie et la santé des personnes migrant.e.s sans-papiers à Genève, fruit d'une collaboration entre l'Université de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève (Jackson et al. 2019). L'étude *Parchemins*, lancée en 2017, a pour objectif d'évaluer l'impact de la régularisation via l'Opération Papyrus sur la santé et les conditions socio-économiques des personnes migrant.e.s sans-papiers à Genève. En suivant durant quatre années (ou 4 vagues) les trajectoires de 400 personnes résidant sans statut légal, dont la moitié a entrepris la procédure de régularisation Papyrus, l'étude vise à comparer l'état de santé des sans-papiers à celui du reste de la population résidant dans le canton de Genève. Ensuite, il s'agit aussi d'observer les inflexions des parcours provoqués par la régularisation en comparant le groupe de personnes migrant.e.s ayant obtenu un permis de séjour à celui des personnes non régularisées.

La collecte des données s'est faite sur la base d'un questionnaire standardisé. Les données de la première vague base ont été recueillies juste avant ou pendant la régularisation. Les participant.e.s ont été ensuite suivis annuellement pendant 3 ans. La récolte des données a été réalisée en face à face et en plusieurs langues pour s'adapter aux participant.e.s (essentiellement en français, espagnol, anglais et portugais).

La partie quantitative visait à explorer des variables mesurant la santé (c'est-à-dire l'état de santé, la santé au travail, l'accès aux soins, l'utilisation des soins de santé), le bien-être (mesuré par la satisfaction de différentes dimensions de la vie), les conditions de vie (c'est-à-dire l'emploi, le logement, le soutien social) et la situation économique (revenus, dépenses). Les caractéristiques sociodémographiques et l'histoire de la migration ont été également recueillies. Nous avons effectué des analyses univariées, bivariées et multivariées afin d'évaluer les associations entre la variable dépendante et les variables indépendantes et de contrôle pour ainsi pouvoir tester nos hypothèses et répondre aux questions de recherche.

3.1 Création des variables

3.1.1 Variable dépendante

Nous avons utilisé la variable « satisfaction avec la vie en générale », présente dans la base de données de l'étude *Parchemins*, car elle correspondait le mieux à notre variable « qualité de vie ». Les participant.e.s étaient invité.e.s à donner une note allant de 0 à 10, 0 étant la plus basse et 10 la plus élevée pour ainsi autoévaluer leur vie en général.

Comme la variable dépendante se trouve être une variable quantitative, nous avons décidé de faire une régression linéaire au niveau multivarié. Pour cela, il a été nécessaire de dichotomiser certaines variables de contrôle pour faciliter les analyses.

3.1.2 Variable indépendante

Conditions de logement : Tout d'abord, nous avons créé une variable ordinale pour refléter les conditions de logement afin de tester nos hypothèses. La construction de cette variable est justifiée par le fait que de nombreuses études ont prouvé que la qualité des conditions de logement influence très fortement la qualité de vie des personnes (Godefroy & Lollivier, 2014; Nae, 2007; Woodward, Howard, & Wolffers, 2014). Lors de la récolte des données, les personnes migrantes sans-papiers ou régularisées ont été invitées dans un premier temps à faire part de l'état de leur logement à travers une note allant de 1 à 4 pour décrire respectivement : 1) un logement en mauvais état, 2) un logement en état moyen, 3) un logement en bon état et 4) un logement neuf. De plus, elles ont pu faire part des éventuels soucis qu'elles pouvaient rencontrer dans ces derniers (problèmes de taille, chaleur, bruit ou pollution) en répondant par « oui » pour un de ces éventuels inconvénients ou « non » si au contraire elles ne souffraient pas de ces derniers.

Les variables *logement_trop_petit*, *logement_trop_froid*, *logement_trop_chaud*, *logement_trop_bruyant*, *logement_pollue* ont été transformées en variables numériques en donnant une note de 0 pour la réponse « oui » et 1 pour « non ». La variable « conditions de logements » est composée de 5 variables, le score total pouvant aller de 0 pour de mauvaises conditions de logement à 5 pour d'excellentes conditions de logement.

3.1.3 Variables de contrôle

Pour tester nos hypothèses et pouvoir répondre à notre question de recherche, différentes variables de contrôle ont été utilisées. À travers les différentes questions posées dans le cadre de l'étude *Parchemins*, nous avons pu créer un total de 10 variables de contrôle. Ces dernières visent à contrôler de possibles associations entre ces mêmes variables de contrôle et notre variable qualité de vie, voire également notre variable conditions de logement. Ainsi, nous avons créé les variables suivantes :

Âge : Pour pouvoir prendre en compte l'âge des participant.es, leur date de naissance a été transformée en une variable « âge ». Une personne qui aurait ainsi indiqué être née le 01 janvier 1991 apparaîtrait alors dans notre logiciel statistique comme ayant 30 ans au 01 janvier 2021. L'âge est une variable sociodémographique qui apparaît dans la plupart des études quantitatives et il est intéressant de comparer les différences entre les populations présentes dans l'échantillon, nous avons donc jugé nécessaire de l'inclure.

Sexe : Au même titre que l'âge, le sexe représente une variable sociodémographique à ne pas négliger afin de comparer les différences entre hommes et femmes. Pour contrôler le lien entre les conditions de logement et la qualité de vie nous avons codé les valeurs numériques et les avons transformés en catégorielles. Ainsi :

- 1) Le code 1 venant catégoriser les hommes a été transformé en « Hommes »
- 2) Le code 2 venant catégoriser les femmes a été transformé en « Femmes »

Salaires : En plus des conditions de logement, les facteurs socio-économiques sont reconnus comme étant des facteurs clés dans la mesure de la qualité de vie (Mercier & Schraub, 2005). Nous avons donc décidé d'en mesurer l'effet, car même si la qualité de vie est un concept plutôt subjectif, certaines études ont montré qu'elle subit l'influence de ressources matérielles (Carr, Parker, Arrowsmith, & Watters, 2016; Myhrvold & Småstuen, 2017). Les revenus matériels et financiers peuvent en effet être un important moyen d'amélioration de la qualité de vie. Il est par exemple établi que des revenus plus faibles sont davantage associés à une moins bonne qualité de vie et intégration sociale (Kahneman & Deaton, 2010).

Régularisation : La régularisation peut avoir un impact non négligeable sur les conditions de logement ainsi que la qualité de vie. En effet, nous avons vu que les personnes migrantes sans-

papiers vivent dans des conditions parfois précaires liées à leur invisibilité, à la peur de se faire expulser, etc. Le fait d'être régularisé.e amènerait une certaine stabilité permettant d'accéder à des logements dans de meilleures conditions, sans avoir la peur de devoir prendre le premier logement qui se présente (comme avec les marchands de sommeil), et diminuerait ainsi le stress lié à leur vie personnelle de personne sans statut légal. Les personnes interrogées ont été invitées à répondre à différentes questions pour connaître leur situation légale : Est-ce qu'elles avaient débuté une procédure de régularisation (*regularisation*), à quel stade la régularisation en était-elle (*regularisation_ etape : en préparation, dossier transmis aux autorités, réponse reçue*) et enfin quelle avait été la réponse des autorités à cette dernière (*regularisation_rep : négative, positive*). Étant donné que ce travail s'intéresse à l'impact des conditions de logement sur le bien-être, mais également à l'observation de possibles différences entre les personnes migrantes sans-papiers et régularisées, nous avons utilisé ces trois variables pour diviser l'échantillon en deux catégories :

- 1) *Les personnes non-régularisées.*
- 2) *Les personnes régularisées.*

Éducation : En nous basant sur les travaux de Fakhoury et al (2021), nous avons constaté que l'éducation, au même titre que d'autres variables socio-économiques, est fortement liée à la qualité de vie. La variable éducation est construite en deux catégories venant diviser l'échantillon selon les réponses données à la question « *niveau de formation achevé* » (*formation_ego_niveau*):

- 1) *Les personnes ayant un niveau d'éducation allant de primaire à secondaire*
- 2) *Les personnes ayant un niveau d'éducation « Université ou Hautes études »*

Soutien social : Le fait de ne pas avoir de personnes proches est souvent vécu comme un souci constant. En effet, le soutien social de la famille et des ami.e.s est perçu comme étant un élément d'une grande importance pour le bien-être chez la population migrante (Arbona et al., 2010; Cardozo, Talley, Burton, & Crawford, 2004). De plus, le soutien social peut s'avérer primordial dans l'obtention d'un logement de qualité. Ainsi, nous avons perçu le soutien social comme étant une variable de contrôle pouvant être associée à notre variable indépendante de par son potentiel impact sur cette dernière.

Cette variable de contrôle a été divisée en deux catégories en fonction des réponses des participant.e.s à la question « *D'une façon générale, vous diriez que vous vous sentez très seul.e,*

plutôt seul.e, très accompagné.e, plutôt accompagné.e ?» (entourage_global). Les catégories finales sont :

- 1) *Les personnes se sentant plutôt seules.*
- 2) *Les personnes se sentant plutôt accompagnées.*

Enfants : Au même titre que le soutien social, le fait d’avoir des enfants peut influencer la qualité de vie des personnes migrantes, indépendamment de leur statut légal. Qui plus est, cela peut également peser sur les conditions de logement dans la mesure où les personnes ayant des enfants pourraient, plus souvent, considérer vivre à l’étroit dans leur appartement. La situation familiale a été mesurée à l’aide de la variable : avoir des enfants (oui, non), indépendamment de si les enfants vivent avec leurs parents ou non, ces derniers comprenant des enfants de tous âges, donc certains étant mineurs et d’autres adultes. De ce fait, nous avons créé les deux catégories suivantes :

- 1) *Non : pour les personnes ayant 0 enfant.*
- 2) *Oui : pour les personnes ayant 1 enfant ou plus.*

Endettement : Comme pour le salaire, le fait d’être endetté.e peut influencer la qualité de vie des personnes ainsi que leurs conditions de logement. En effet, des dettes pourraient empêcher les personnes d’acquérir un logement, ou même d’obtenir un appartement de meilleure qualité. Ainsi, un endettement pourrait être associé à la variable dépendante et à la variable indépendante, raison pour laquelle nous avons choisi de contrôler cette possible relation. Nous avons construit deux catégories regroupant les réponses à la question « avez-vous des dettes » :

- 1) *Pas de dettes : pour les personnes n’ayant pas de dettes*
- 2) *Endetté.e : Pour les personnes ayant des dettes*

Cohabitation : Le fait de cohabiter avec différentes personnes, que cela soit la famille, le partenaire, les enfants ou autres, peut améliorer ou détériorer le bien-être ainsi que les conditions de logement (DeKlyen, Brooks-Gunn, McLanahan, & Knab, 2006). Notre variable cohabitation peut par conséquent influencer l’association entre les variables dépendante et indépendante. En effet, le fait de vivre en cohabitation peut améliorer la qualité de vie des personnes ou au contraire accentuer les problèmes de logement, notamment si ce dernier est exigü. Nous avons donc décidé de créer deux catégories visant à voir si les personnes interrogées vivaient seules ou en cohabitation :

- 1) *Non : pour les personnes vivant sans quelqu’un de sa famille.*

- 2) *Oui : Pour les personnes vivant en cohabitation avec au moins une personne de sa famille.*

Situation conjugale : elle fait partie des variables pouvant influencer la qualité de vie et les conditions de logement dans la mesure où le fait d'être dans une relation amoureuse peut améliorer ces dernières à travers une répartition du loyer entre les deux partenaires, l'augmentation des chances d'être accepté dans un logement de qualité, etc. Cela peut néanmoins également détériorer les conditions de logement, car, le fait de cohabiter avec une personne peut détériorer la qualité de vie dans le cas où le logement est exigü. Il a donc été nécessaire de créer des catégories basées sur les modalités de réponses données par les participant.e.s et sans prendre en compte le fait de vivre ensemble:

- 1) *Célibataire : pour les personnes non engagées dans une relation amoureuse.*
- 2) *En relation : pour les personnes engagées dans une relation amoureuse.*

Le logiciel d'analyse utilisé pour la création de toutes les variables et tous les tableaux est le langage de programmation R. Ce langage est associé au logiciel R studio qui est un environnement de travail pour faciliter la production de scripts en R et la lisibilité des résultats. Pour analyser les données de l'étude *Parchemins*, auxquelles nous avons eu accès lors d'un stage de 6 mois au sein de l'équipe de recherche lors de l'automne 2020, il a d'abord été nécessaire de convertir ces dernières étant initialement sous un format pouvant être analysé avec le logiciel statistique SPSS. Dès lors que les données ont été converties, nous avons commencé la sélection des variables que nous avons utilisé à travers un codage statistique sur le logiciel R.

4 Résultats

Cette partie sera dédiée aux résultats statistiques obtenus après la construction des variables. Elle sera divisée en trois sections distinctes venant refléter trois différents niveaux d'analyse statistique : Le niveau univarié, bivarié et multivarié. Chaque niveau fera l'objet d'une analyse quantitative nous permettant de confirmer ou non nos hypothèses et répondre à notre question de recherche. Le nombre total de personnes ayant participé à la première vague de récolte de données est de 468 participant.e.s.

4.1 Analyse univariée

L'analyse univariée nous permet de constater les différents pourcentages de personnes présentes dans nos catégories pour chaque variable. Elle nous permet également de voir la moyenne des scores pour les variables numériques. Ainsi, nous constatons que la moyenne de conditions de logement est de 3,63 sur 5 (Figure 2). En outre, nous constatons que les personnes interrogées sont principalement des femmes (72%) contre 28% d'hommes et l'âge moyen des participant.e.s était de 44 ans pour les femmes et 40 ans pour les hommes (Figure 3) avec 43,3 ans comme âge moyen pour notre échantillon. Le salaire moyen se situe, lui, à 2496CHF par mois.

Tableau 3 : Distribution des participant.e.s dans les variables sélectionnées (n=468)

	n	% ou moyenne	Valeurs manquantes n (%)		n	% ou moyenne	Valeurs manquantes n (%)
Variables dépendante							
Qualité de vie							
0-10	468	7,37	7 (1,5%)				
0= mauvaise 10= excellente							
Variable indépendante							
Conditions de logement							
0-5	454	3,63	14 (3%)				
0= mauvaises 5= excellentes							
Variables de contrôle							
Âge							
	468	43,3	0	Endettement			
				Pas de dettes	374	79,9%	
							37 (7,91%)
				Endetté.e	57	12,1%	
Salaires				Cohabitation			
En CHF	416	2496	52 (11,1%)	Non	226	48,3%	0
				Oui	242	51,7%	
Sexe				Situation amoureuse			
Hommes	131	28%	0	Célibataire	247	52,8%	0
Femmes	337	72%		En relation	221	47,2%	
Régularisation							
Non-régularisé.e	392	83,8%					
Régularisé.e	76	16,2%	0				
Éducation							
Primaire ou secondaire	360	76,9%					
Université/Hautes études	107	22,9%	1 (0,21%)				
Soutien social							
Plutôt seul.e	330	70,5%					
Plutôt accompagné.e	129	27,6%	9 (1,92%)				
Enfants							
Non	164	35%					
Oui	304	65%	0				

Concernant la situation légale, la grande majorité des participant.e.s se trouvent être des personnes migrantes sans-papiers et donc non-régularisées (83,8%) contre 16,2% se trouvant être des personnes migrantes régularisées. Concernant le niveau d'éducation, 76,9% des personnes interrogées ont rapporté avoir un niveau de formation primaire ou secondaire contre 22,9% ayant un niveau de type universitaire ou de hautes études.

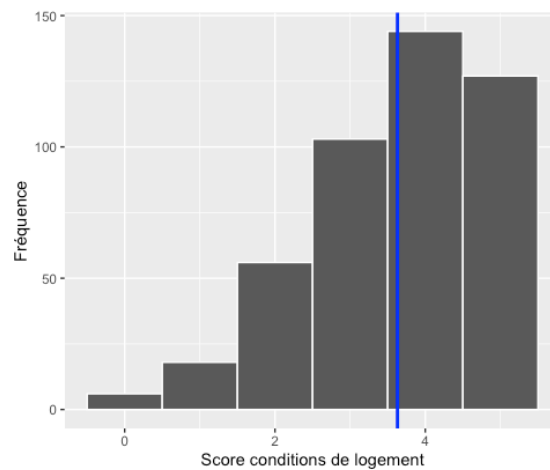


Figure 2 : Histogramme sur les conditions de logement

La variable *soutien social* a révélé que 70,5% des personnes migrantes ressentent une certaine solitude contre 27,6% des personnes se sentant plutôt accompagnées. 65% des personnes interrogées ont au moins 1 enfant et 79,9% des participant.e.s ont rapporté ne pas avoir de dettes. Concernant la cohabitation, les résultats sont plus au moins similaires avec 51,7% des personnes interrogées vivant avec au moins 1 membre de leur famille dans leur logement et 48,3% des personnes vivant seules. La variable *situation amoureuse* indique que 52,8% des participant.e.s se trouvent être célibataires contre 47,2% étant dans une relation amoureuse.

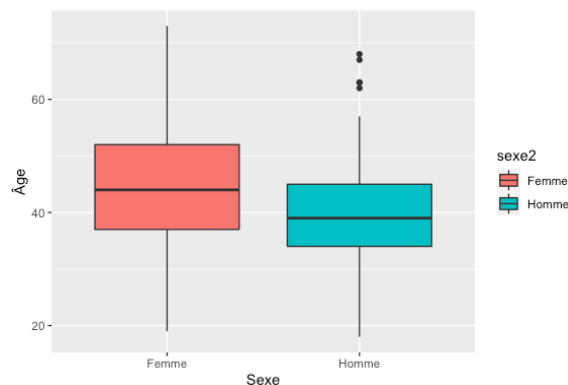


Figure3: Âge des participant.e.s en fonction du sexe

La Figure 4 montre la distribution de la variable dépendante, indiquant une distribution de la qualité de vie plutôt asymétrique à gauche, avec une moyenne de 7,37 comme score d'auto-évaluation. Nous trouvons par conséquent plus de scores relativement élevés, symbolisant une bonne qualité de vie, que de scores indiquant une mauvaise qualité de vie.

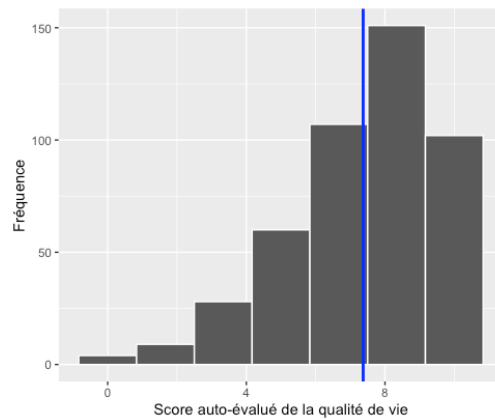


Figure 4 : Histogramme sur le score auto-évalué de la qualité de vie

4.2 Analyse bivariée

L'analyse bivariée a pour but de mettre en relation la variable dépendante *qualité de vie* avec toutes les autres variables utilisées dans ce travail (indépendante et de contrôle). L'objectif sera de voir, pour les variables numériques, les différents coefficients de corrélation venant relever la force de la relation. Ensuite, nous analyserons les résultats obtenus avec les variables catégorielles venant comparer les différents scores de qualité de vie entre les deux catégories de la variable : Par exemple entre les personnes migrantes sans-papiers et les personnes migrantes régularisées, les femmes et les hommes, etc. Pour chaque relation entre les variables indépendantes et de contrôle avec la variable dépendante *qualité de vie*, nous observerons attentivement si ces relations sont statistiquement significatives ou non. Autrement dit, nous analyserons quelle est la probabilité pour un modèle statistique donné sous l'hypothèse nulle d'obtenir la même valeur ou une valeur encore plus extrême que celle observée. Ainsi, un résultat statistiquement significatif représente un résultat qui serait improbable si l'hypothèse nulle (qui représente en général la norme) était vérifiée. Il en résulte donc que l'hypothèse nulle ne s'applique pas au résultat observé et donc que le cas étudié diffère de manière notable de la norme et ainsi présente un intérêt particulier.

Tableau 4 : Analyse bivariée avec la qualité de vie

Variable indépendante	Qualité de vie			Moyennes de score	p-value
	Coefficients de corrélation	Moyennes de score	p-value		
Conditions de logement					
0-5 0= mauvaises 5= excellentes	0,15	3,63	0,001		
Variables de contrôle					
Âge	0,17		0	Endettement Pas de dettes	7,47
				Endetté.e	6,63
Salaires En CHF	0,23		0	Cohabitation Non	7,26
Sexe Hommes		6,96		Oui	7,47
Femmes		7,53	0,012	Situation amoureuse Célibataire	7,21
Régularisation Non-régularisé.e		7,24		En relation	7,54
Régularisé.e		8,01	0,004		
Éducation Primaire ou secondaire		7,40			0,6
Université/Hautes études		7,29%			
Soutien social Plutôt seul.e		6,10			
Plutôt accompagné.e		7,87	0		
Enfants Non		6,95			
Oui		7,60	0,006		

Significatif (p<0,05), Non-significatif (p>0,05)

L'analyse bivariée entre la variable dépendante *qualité de vie* et la variable indépendante *conditions de logement* confirme, à ce stade, partiellement nos hypothèses et nous fait constater plusieurs éléments importants. La variable indépendante présente un coefficient de corrélation positif avec la qualité de vie, montrant que la relation linéaire entre les deux variables est significative, mais relativement faible. Autrement dit, plus les conditions de logement auront un score élevé et plus le score de qualité de vie sera, lui aussi, élevé. Concernant les variables *âge* et *salaires*, nous observons que les deux relations sont également significatives avec des coefficients de corrélation relativement faibles. En ce qui concerne les personnes migrantes régularisées ont un meilleur score de qualité de vie que les personnes migrantes sans-papiers avec un score de 8,01 sur 10 pour les personnes migrantes régularisées contre 7,24 sur 10 pour les personnes migrantes sans-papiers (Figure 5). Les deux relations sont significatives avec un p-value inférieur à 0.05. Concernant la relation entre les variables de contrôle et la variable dépendante, la plupart des premières présentent une relation statistiquement significative avec

la qualité de vie, hormis l'éducation, la cohabitation et la situation amoureuse. Les résultats indiquent que les personnes se sentant plutôt accompagnées présentent un score de qualité de vie plus élevé que les personnes déclarant se sentir plutôt seules (7,87 contre 6,10). Concernant l'endettement, nous observons, comme attendu, que les personnes déclarant être endettées présentent un moins bon score de qualité de vie que les personnes déclarant ne pas avoir de dettes (6,63 contre 7,47).

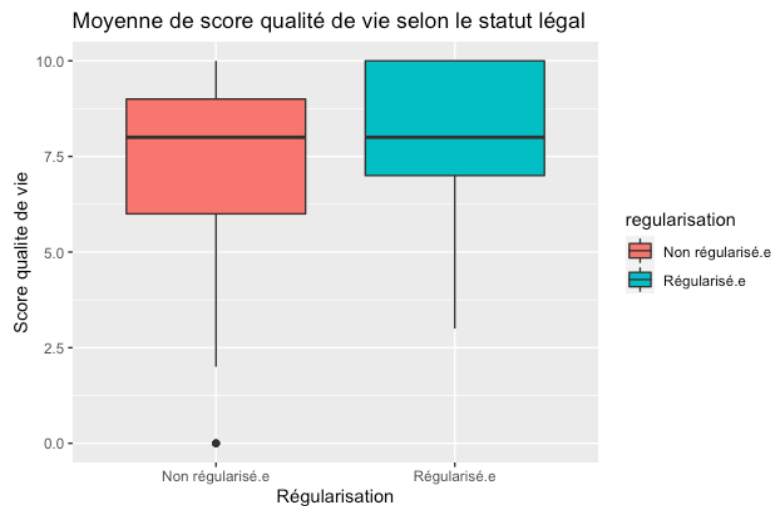


Figure 5 : Moyenne de score de la qualité de vie selon le statut légal

4.3 Analyse multivariée

L'analyse multivariée vient amener des résultats plus précis sur la relation entre la variable indépendante et les autres. Le but sera de voir, pour répondre à la question de recherche, si les conditions de logement influencent réellement la qualité de vie, ou si la relation entre les deux variables perd sa significativité dès lors que nous ajoutons des variables de contrôle. Pour vérifier cela, nous avons décidé d'inclure deux modèles statistiques avec, pour le premier, la variable indépendante accompagnée de certaines variables sociodémographiques qui ressortent généralement dans la plupart des études (âge, sexe, éducation).

Le 2ème modèle se verra inclure les autres variables de contrôle afin d'observer les potentiels changements en matière de relations significatives entre la variable indépendante et la variable dépendante.

Tableau 5: Régression linéaire entre les variables indépendante et de contrôle avec la qualité de vie

	Qualité de vie	
	Modèle 1 Coefficients (Écart-Type)	Modèle 2 Coefficients (Écart-Type)
Variable indépendante		
Conditions de logement	0,25** (0,82)	0,14 (0,08)
Variables de contrôle		
Âge	0,03** (0,01)	0,02* (0,01)
Sexe	0,43 (0,23)	0,49 (0,25)
Éducation	-0,11 (0,23)	0,07 (0,24)
Situation amoureuse En relation	0,48* (0,20)	0,12 (0,22)
Régularisation Régularisé.e		-0,06 (0,26)
Salaire		0,0003*** (0,0009)
Enfants Oui		0,09 (0,23)
Endettement Endetté.e		-0,35 (0,32)
Cohabitation Oui		0,13 (0,22)
Soutien social Plutôt accompagné.e		1,37*** (0,22)
R ²	0,06	0,20
Adjusted R ²	0,05	0,17
F Statistic	5,56***	8,01***

*Significatif (p<0,05), ** Significatif (p<0,01), *** Significatif (p<0,001)

À partir de ces modèles de régression multiple, quelques points importants doivent être mentionnés. Dans le premier modèle, incluant la variable indépendante ainsi que certaines variables socio-économiques, la variable indépendante *conditions de logement* présente une relation statistiquement significative avec la variable dépendante *qualité de vie*. Deuxièmement, le coefficient étant positif (0,25), cela nous montre que, toutes les autres variables étant

maintenues à leur moyenne, pour chaque unité de score plus élevé au sein de la variable conditions de logement, le score de qualité de vie augmentera de 0,25. Ceci viendrait ainsi prouver que de meilleures conditions de logement augmentent le score de qualité de vie.

Concernant l'âge, une augmentation d'une unité supplémentaire augmente le score de qualité de vie de 0,03 signifiant ainsi que la qualité de vie augmenterait en fonction de l'âge. Cette variable de contrôle présente, qui plus est, une relation statistiquement significative.

Le fait d'être dans une relation amoureuse augmente également la qualité de vie. En effet, les personnes étant en couple ont un score de qualité de vie de 0,48 de plus que les personnes célibataires. Qui plus est, la variable *situation amoureuse* présente également une relation statistiquement significative.

Dans ce premier modèle, les autres variables de contrôle ne présentent pas de relations statistiquement significatives avec la variable indépendante.

Le deuxième modèle présente également des résultats intéressants. Premièrement, la variable indépendante *conditions de logement* ne présente plus de relation significative avec la variable dépendante *qualité de vie*. En effet, l'inclusion de nouvelles variables de contrôle a changé la significativité de la relation. Nous pouvons interpréter cela, car ces dernières ont pu influencer la variable dépendante. Ainsi, la variable indépendante ne sera plus celle qui influence directement la variable dépendante, contrairement aux nouvelles variables de contrôle qui, elles, seront beaucoup plus à même de faire augmenter ou diminuer le score de la variable *qualité de vie*. La variable *âge* continue, elle, à présenter une relation statistiquement significative. Les résultats obtenus sont similaires au premier modèle dans la mesure où une augmentation d'une unité d'âge supplémentaire implique une augmentation du score de qualité de vie de 0,02.

La variable *salaires* présente une relation fortement significative avec la variable dépendante ($p < 0,001$). Les résultats démontrent que pour chaque augmentation de salaire de 1CHF supplémentaire, le score de qualité de vie augmenterait légèrement de 0,003. La variable de contrôle *soutien social* présente également une forte relation significative avec la qualité de vie ($p < 0,001$). Les personnes considérant être plutôt accompagnées présentent en moyenne un score de qualité de vie de 1,37 plus élevé que les personnes déclarant se sentir plutôt seules.

Les résultats obtenus dans le 2^{ème} modèle montrent que la majorité des variables de contrôle ne présente pas de relation statistiquement significative avec la variable dépendante. Cependant, la comparaison de ces différents modèles, et en particulier du r-carré ajusté, est nécessaire pour voir lequel d'entre eux explique le mieux la variation de la variable dépendante. Il s'avère que le modèle 2 explique le mieux la variation de la variable *qualité de vie* avec les variables de contrôle avec un r-carré ajusté de 0,17.

5 Discussion et Conclusion

Compte tenu de l'intérêt récent pour la satisfaction de la vie en tant que mesure subjective englobant l'évaluation par les individus de leur situation actuelle, nous avons décidé d'analyser l'impact des conditions de logement sur la qualité de vie au sein de deux groupes partageant le statut de personne migrante tout en étant séparé.e.s par le statut légal (personnes migrantes sans-papiers et personne migrante régularisée). Nous considérons que le fait d'évaluer l'importance des conditions de logement sur la qualité de vie représente un point fort de ce travail.

L'analyse statistique menée dans ce travail nous permet de constater que nos hypothèses de recherche ne sont que partiellement confirmées. Notre première hypothèse voulait que les personnes vivant dans de mauvaises conditions de logement aient une qualité de vie moins bonne que les personnes qualifiant leurs conditions de logement comme bonnes. Bien qu'un meilleur score de conditions de logement augmente le score de la qualité de vie dans notre modèle 1, le modèle 2 de notre tableau multivarié nous démontre que l'inclusion de nouvelles variables de contrôle fait perdre la significativité de la relation. Ceci peut s'expliquer par l'inclusion de nouvelles variables de contrôles influençant plus fortement la variable dépendante. Concernant notre deuxième hypothèse, à savoir que les personnes migrantes régularisées aient une meilleure qualité de vie que les personnes migrantes sans-papiers, cette dernière semble se confirmer dans notre analyse bivariée avec un score de qualité de vie légèrement plus élevé pour les personnes migrantes régularisées (8,01 contre 7,24). Cette tendance n'est néanmoins pas confirmée lors de l'analyse multivariée avec la perte de significativité pour la relation entre les variables régularisation et qualité de vie dès lors que nous incluons de nouvelles variables de contrôle. Être régularisé.e peut améliorer la qualité de vie des personnes migrantes. Leur niveau élevé de satisfaction dans la vie pourrait également refléter les bénéfices attendus de la régularisation, notamment l'accès à de meilleures conditions de logement. Ainsi, pour répondre à notre question de recherche, nous constatons que les

conditions de logement impactent la qualité de vie des personnes migrantes sans-papiers et régularisées à Genève. En effet, les résultats obtenus nous montrent que de meilleures conditions de logement seraient liées à un meilleur score de qualité de vie chez les participant.e.s présent.e.s dans notre échantillon.

Cependant, nous observons que la régularisation n'améliore pas de manière significative la qualité de vie des personnes migrantes sans-papiers ou régularisées. En effet, que cela soit au niveau bivarié ou multivarié, nous ne constatons pas de réelle différence entre les deux populations concernant leurs scores de qualité de vie. Si obtenir un permis de séjour modifie assurément leurs chances de vie (Veenoven, 2000), une amélioration de la qualité de vie est susceptible de rencontrer quelques obstacles. En effet, devenir régularisé.e est associé à de nouvelles préoccupations matérielles et immatérielles, dont le paiement des impôts et de l'assurance maladie obligatoire ainsi que le respect des conditions de renouvellement d'un premier permis de séjour limité dans le temps (Burton-Jeangros, Duvoisin, Consoli, Fakhoury, & Jackson, 2021). Les résultats sur les comparaisons avec les autres suggèrent tout d'abord que, indépendamment de leur situation actuelle, une grande majorité des travailleurs migrants considèrent que leur qualité de vie est plus élevée que dans le pays d'origine, une évaluation qui justifie les multiples difficultés auxquelles ils ont été confrontés.

Les participant.e.s de l'étude Parchemins présentent des caractéristiques sociodémographiques assez similaires des descriptions disponibles des personnes migrantes sans-papiers en Suisse (Morlok et al., 2016). Ces résultats ne sont pas sans limites. L'échantillon des personnes migrantes sans-papiers et régularisées, qui exclut les demandeurs d'asile, est susceptible de ne représenter qu'une partie des personnes migrantes sans-papiers, c'est-à-dire celles qui sont plus liées aux associations et institutions par lesquelles l'étude Parchemins les a recrutées. En outre, la part importante de femmes migrantes originaires d'Amérique du Sud et travaillant dans le secteur domestique rend difficile l'évaluation de l'influence du pays d'origine et du secteur du travail sur le bien-être, un élément qu'il serait intéressant d'analyser en profondeur. L'échantillon est cependant assez unique dans un domaine où la recherche quantitative est encore limitée (D'Isanto, Fouskas, & Verde, 2016). Il est néanmoins important de préciser que, comme le mentionne l'étude de la *Health of Philippine Emigrants Study (HoPES)*, pour mieux comprendre le rôle des facteurs contextuels et biographiques, la satisfaction dans la vie devrait également être mesurée avant la migration (Morey, Bacong, Hing, de Castro, & Gee, 2020). Qui plus est, pour avoir participé à la 3^{ème} vague de récolte de données de l'étude *Parchemins*,

nous avons pu constater une certaine contradiction de la part de plusieurs participant.e.s décrivant des conditions de logement parfois difficiles, mais attribuant une note de satisfaction élevée vis-à-vis de ces derniers. Ceci vient alors biaiser les résultats obtenus.

En conclusion et comme expliqué par Burton-Jeangros et al (2021), la satisfaction dans la vie reflète les évaluations subjectives de l'adéquation entre les aspirations et les conditions de vie. En effet, tant les aspirations que les conditions de vie dépendent des opportunités offertes par différents contextes. Les personnes qui migrent ne se contentent ainsi pas seulement de comparer les lieux, mais mettent en pratique leurs ambitions d'une vie meilleure en prenant la décision de partir. En outre, leur capacité à répondre à leurs attentes sera limitée par les conditions qui leur sont offertes dans les pays de destination. La violence structurelle que ces personnes pourraient subir au départ de leur pays d'origine voire à l'arrivée dans le pays d'accueil pourrait ainsi impacter leur satisfaction de vie. L'évaluation positive des personnes migrantes qui viennent d'obtenir des droits légaux ne doit pas servir à masquer la situation socio-économique globale persistante et difficile de ces travailleurs migrants qui occupent des postes cruciaux, mais peu valorisés, notamment dans le secteur des soins domestiques (World Health Organization, 2017).

Ce travail avait principalement pour but de voir l'impact des conditions de logement sur la qualité de vie des personnes migrantes sans-papiers à Genève. Néanmoins, il serait également intéressant d'analyser l'impact des conditions de logement sur la santé autoévaluée comme complément à la satisfaction à la vie afin d'approfondir les différentes réflexions autour des questions de logement des personnes migrantes sans-papiers à Genève. Pour finir, nos conclusions appellent donc à des interventions politiques répondant aux besoins changeants de celles et ceux qui restent, à nos yeux, vulnérables dans un contexte particulier et difficile.

Pour finir, certaines recommandations en matière de politiques publiques peuvent découler de ce travail. Il a été établi que les personnes migrantes sans-papiers peuvent souffrir d'une peur constante de se faire expulser du territoire, une crainte dont certains individus tentent de mettre à leurs profits (marchands de sommeil, employeurs, etc). Pour lutter contre ces problématiques, certaines actions peuvent notamment être mises en place. Pour pouvoir développer de véritables politiques dans les domaines de la migration, de l'intégration et de l'emploi, il est important de tout d'abord comprendre qui sont les personnes migrantes sans-papiers, pourquoi elles viennent ici et comment elles survivent. Il y a un manque général de recherche sur cette population en

Europe. Il est donc fondamental que les politiques accordent une certaine priorité à la collecte et à l'échange de données, notamment à travers des recherches qualitatives et quantitatives. Il est important d'intégrer les personnes migrantes sans-papiers dans les politiques d'intégration et dans la stratégie d'inclusion sociale. Si la cohésion sociale est une réelle préoccupation des politiques, les conditions de vie et de travail des sans-papiers doivent être abordées. De nombreuses autorités locales en Europe ont exprimé leurs préoccupations quant à la présence d'un grand nombre de personnes migrantes sans-papiers dans leurs villes et districts locaux, indiquant qu'il est préjudiciable pour la cohésion sociale que les besoins de ces personnes immigrantes ne soient pas pris en compte (PICUM, 2012). Même si la fourniture de services à cette population a un coût, il a été établi que le prix à payer pour ne pas fournir ces services est beaucoup plus élevé (PICUM, 2012). Les besoins urgents d'intégration des personnes migrants sans-papiers sont généralement très basiques et concernent l'accès aux soins de santé, au logement, à l'éducation pour les mineurs sans-papiers et à des conditions de travail équitables. Néanmoins, il est souhaitable que d'autres mesures d'intégration conçues pour les personnes migrantes en situation légale sur le territoire (comme les cours de langue) ne soient pas fermées aux personnes migrantes sans-papiers.

Ce mémoire a évoqué l'attrait des travailleurs.euses migrant.es sans papiers pour certains employeurs, un phénomène qui découle principalement du fait que ces personnes ne sont pas protégées, et donc peu susceptibles de se plaindre de conditions d'exploitation, ce qui permet aux employeurs de faire plus de profits en réduisant les coûts de main-d'œuvre. La probabilité qu'un employeur soit pris et pénalisé pour avoir exploité un.e travailleur.euse sans papiers est en effet encore très faible par rapport aux profits potentiels qu'il peut réaliser en engageant ces personnes. Il serait alors important d'investir dans l'inspection des lieux de travail. Pour finir, une étude de la Commission européenne sur les immigrations légales a déclaré qu'il existe des limites aux canaux existants pour l'immigration légale et que, par conséquent, il serait nécessaire de mettre en place des campagnes de régularisation comme Papyrus. Les gouvernements doivent tenter d'intégrer les personnes migrantes sans-papiers dans la société plutôt que de les laisser en marge, sujette à l'exploitation. Plusieurs autres expériences des programmes de régularisation passés, comme Papyrus, ont montré que le moyen le plus efficace de réduire l'exploitation et les pratiques illégales des employeurs est de supprimer le statut irrégulier et non protégé des travailleurs. Cela les rend moins vulnérables dans plusieurs aspects de leurs vies, notamment dans l'accès à des conditions de logement acceptables.

6 Bibliographie

- Amorós, C. (1994). *Feminismo: igualdad y diferencia*: Universidad Nacional Autónoma de México México.
- Antony, E. J. (2010). *La mobilisation des sans-papiers*. Université de Genève.
- Apap, J., De Bruycker, P., & Schmitter, C. (2000). Regularisation of Illegal Aliens in the European Union-Summary Report of a Comparative Study. *Eur. J. Migration & L.*, 2, 263.
- Arbona, C., Olvera, N., Rodriguez, N., Hagan, J., Linares, A., & Wiesner, M. (2010). Acculturative stress among documented and undocumented Latino immigrants in the United States. *Hispanic Journal of Behavioral Sciences*, 32(3), 362-384.
- Benach, J., Muntaner, C., Delclos, C., Menéndez, M., & Ronquillo, C. (2011). Migration and "low-skilled" workers in destination countries. *PLoS Med*, 8(6), e1001043.
- Bernard, N. (2006). L'habitat: l'au-delà du logement comme visée (SLRB Info). *SLRB Info*, 7.
- Bodenmann, P., Wolff, H., & Madrid, C. (2009). Vulnérabilités et santé: pourquoi une nouvelle rubrique? *Revue Médicale Suisse*(199), 849.
- Bogusz, B. (2004). *Irregular migration and human rights: theoretical, European and international perspectives* (Vol. 7): Martinus Nijhoff Publishers.
- Bolzman, C. (2001). Quels droits citoyens? Une typologie des modèles d'intégration des migrants aux sociétés de résidence. *Intégrations et migrations. Regards pluridisciplinaires*, 159-183.
- Bolzman, C. (2004). Les migrations latino-américaines dans l'Europe urbaine: quels enjeux sociaux et éducatifs? *Revue académique électronique*, 2, 32-56.
- Bonnefoy, X. (2007). Inadequate housing and health: an overview. *International journal of environment and pollution*, 30(3-4), 411-429.
- Boroni, S., Dolivo, J.-M., & Rosende, B. (2003). *Voies clandestines*: Éditions d'en bas.
- Bourdieu, P. (1993). *La Misère du Monde* ". Paris: Éditions du Seuil: Polity Press Cambridge, UK.
- Boyle, P., Halfacree, K., & Robinson, V. (2014). *Exploring contemporary migration*: Routledge.
- Breviglieri, M. (2006a). La décence du logement et le monde habité. Sensibiliser, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Breviglieri, M. (2006b). Penser l'habiter, estimer l'habitabilité. *Tracès-Bulletin technique de la Suisse romande*(23), pp. 9-14.

- Burton-Jeangros, C., Duvoisin, A., Consoli, L., Fakhoury, J., & Jackson, Y. (2021). The well-being of newly regularized migrant workers: Determinants of their satisfaction with life as compared to undocumented migrant workers and regular local residents. *Comparative Migration Studies*, 9(1), 1-18.
- Burton-Jeangros, C., Duvoisin, A., Lachat, S., Consoli, L., Fakhoury, J., & Jackson, Y. (2020). The impact of the Covid-19 pandemic and the lockdown on the health and living conditions of undocumented migrants and migrants undergoing legal status regularization. *Frontiers in public health*, 8.
- Campbell, A. (1981). *The Sense of Well-being in America*. Nueva York: McGraw-Hill.
- Carbajal, M. (2001). Etre femme et clandestinisée. Pistes de réflexion. *InterDialogos*, 1, 16-18.
- Cardozo, B. L., Talley, L., Burton, A., & Crawford, C. (2004). Karenni refugees living in Thai–Burmese border camps: traumatic experiences, mental health outcomes, and social functioning. *Social science & medicine*, 58(12), 2637-2644.
- Carr, S. C., Parker, J., Arrowsmith, J., & Watters, P. A. (2016). Le salaire vital: synthèse théorique et pistes pour la recherche appliquée. *Revue internationale du Travail*, 155(1), 1-27.
- Chauvin, P., Simonnot, N., Douay, C., & Vanbiervliet, F. (2014). Access to healthcare for people facing multiple vulnerability factors in 27 cities across 10 countries. Report on the social and medical data gathered in 2013 in eight European countries, Turkey and Canada: *Doctors of the World/Médecins du Monde International Network*.
- Chauvin, S., & Garcés-Mascreñas, B. (2014). Becoming less illegal: Deservingness frames and undocumented migrant incorporation. *Sociology compass*, 8(4), 422-432.
- Chavez, L. R. (2007). The condition of illegality. *International Migration*, 45(3), 192-196.
- Courant, S. L. (2016). La ville des sans-papiers. Frontières mouvantes et gouvernement des marges. *L'Homme. Revue française d'anthropologie*(219-220), 209-232.
- Currie, J., Davis, L., Greenstone, M., & Walker, R. (2015). Environmental health risks and housing values: evidence from 1,600 toxic plant openings and closings. *American Economic Review*, 105(2), 678-709.
- Currie, J., Hanushek, E. A., Kahn, E. M., Neidell, M., & Rivkin, S. G. (2009). Does pollution increase school absences? *The Review of Economics and Statistics*, 91(4), 682-694.
- D'Egidio, V., Mipatrini, D., Massetti, A., Vullo, V., & La Torre, G. (2017). How are the undocumented migrants in Rome? Assessment of quality of life and its determinants among migrant population. *Journal of Public Health*, 39(3), 440-446.

- De Genova, N. (2002). Migrant “illegality” and deportability in everyday life. *Annual review of anthropology*, 31(1), 419-447.
- De Genova, N. (2004). The legal production of Mexican/migrant “illegality”. *Latino studies*, 2(2), 160-185.
- De Genova, N. P. (2002). Migrant “illegality” and deportability in everyday life. *Annual review of anthropology*, 31(1), 419-447.
- de Tapia, S. (2003). *Les nouvelles configurations de la migration irrégulière en Europe: rapport de conférence, 12 et 13 novembre 2002, Conseil de l'Europe* (Vol. 7): Council of Europe.
- DeKlyen, M., Brooks-Gunn, J., McLanahan, S., & Knab, J. (2006). The mental health of married, cohabiting, and non-coresident parents with infants. *American journal of public health*, 96(10), 1836-1841.
- Delara, M. (2016). Social determinants of immigrant women’s mental health. *Advances in Public Health*, 2016.
- Devakumar, D., Bhopal, S. S., & Shannon, G. (2020). COVID-19: the great unequaliser. *Journal of the Royal Society of Medicine*, 113(6), 234-235.
- Dossa, P. A. (1989). Quality of life: individualism or holism? A critical review of the literature. *International journal of rehabilitation research. Internationale Zeitschrift für Rehabilitationsforschung. Revue internationale de recherches de readaptation*, 12(2), 121-136.
- D’Isanto, F., Fouskas, P., & Verde, M. (2016). Determinants of well-being among legal and illegal immigrants: Evidence from South Italy. *Social Indicators Research*, 126(3), 1109-1141.
- Elias, N., & Kamnitzer, P. (1973). *La civilisation des mœurs* (Vol. 49): Calmann-Lévy Paris.
- Fakhoury, J. (2018). *L’opération Papyrus: analyse historique et politique d’un processus de décriminalisation des sans-papiers*. University of Geneva.
- Fleischman, Y., Willen, S. S., Davidovitch, N., & Mor, Z. (2015). Migration as a social determinant of health for irregular migrants: Israel as case study. *Social Science & Medicine*, 147, 89-97.
- Garcés-Mascareñas, B. (2010). Legal production of illegality in a comparative perspective. The cases of Malaysia and Spain. *Asia Europe Journal*, 8(1), 77-89.
- Godefroy, P., & Lollivier, S. (2014). Satisfaction et qualité de vie. *Economie et statistique*, 469(1), 199-232.
- Goffman, E., & Kihm, A. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne* (Vol. 2): Minuit Paris.

- Goode, D. (1990). Thinking about and discussing quality of life. *Quality of life: Perspectives and issues*, 41-57.
- HCDH. (2020). *Le droit à un logement convenable*. Genève.
- Hopton, J. L., & Hunt, S. M. (1996). Housing conditions and mental health in a disadvantaged area in Scotland. *Journal of Epidemiology & Community Health*, 50(1), 56-61.
- Hwang, S. W., Martin, R. E., Tolomiczenko, G. S., & Hulchanski, J. D. (2003). The relationship between housing conditions and health status of rooming house residents in Toronto. *Canadian Journal of Public Health*, 94(6), 436-440.
- International Organization for Migration. (2019). *World migration report 2020*.
- Jackson, R. J. (2003). The impact of the built environment on health: an emerging field: American Public Health Association.
- Jackson, Y., Courvoisier, D. S., Duvoisin, A., Ferro-Luzzi, G., Bodenmann, P., Chauvin, P., et al. (2019). Impact of legal status change on undocumented migrants' health and well-being (Parchemins): protocol of a 4-year, prospective, mixed-methods study. *BMJ open*, 9(5), e028336.
- Kahneman, D., & Deaton, A. (2010). High income improves evaluation of life but not emotional well-being. *Proceedings of the national academy of sciences*, 107(38), 16489-16493.
- Kraler, A. (2009). Regularisation: A misguided option or part and parcel of a comprehensive policy response to irregular migration. *IMISCOE Working Paper*.
- Kraler, A., Reichel, D., König, A., Baldwin-Edwards, M., & Şimşek, M. (2016). *Feasibility Study on the Labour Market Trajectories of Regularised Immigrants Within the European Union (REGANE)*: Publications Office.
- Kraler, A., & Rogoz, M. (2011). Irregular migration in the european union since the turn of the millennium—development, economic background and discourses. *Clandestino Project, Database on Irregular Migration*.
- Kuehne, A., Huschke, S., & Bullinger, M. (2015). Subjective health of undocumented migrants in Germany—a mixed methods approach. *BMC public health*, 15(1), 1-12.
- Langevin, A. (1997). Déstabilisation des temps sociaux et précarisation des statuts. *Appay, B. et Thébaud-Mony, A. (éds.), Précarisation sociale, travail et santé, Paris: IRESCO*, 261-272.
- Lefebvre, H., & Gaviria, M. (1970). *Du rural à l'urbain*: Éditions Anthropos Paris.
- Leman, J. (1995). *Sans document: les immigrés de l'ombre: latino-américains, polonais et nigériens clandestins*: De Boeck université; Brussels.

- Lind, J. (2019). Governing vulnerabilised migrant childhoods through children's rights. *Childhood*, 26(3), 337-351.
- Longchamp, C., Aebersold, M., Rousselot, B., & Ratelband-Pally, S. (2005). Sanspapiers en Suisse: c'est le marché de l'emploi qui est déterminant, non pas la politique d'asile. Rapport final sur mandat de l'office fédéral des migrations. *GFS Bern*, 6-4.
- Luibhéid, E. (2013). *Pregnant on arrival: Making the illegal immigrant*: U of Minnesota Press.
- Mansilla Sanchez, E. (2020). *La plasticité du logement des sans-papiers latino-américains à Genève*. University of Geneva.
- Marpsat, M. (2008). Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie. *Regards croisés sur l'économie* (2), 70-82.
- McDonald, J. (2009). Migrant illegality, nation building, and the politics of regularization in Canada. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 26(2), 65-77.
- McDonald, J. T., & Kennedy, S. (2004). Insights into the 'healthy immigrant effect': health status and health service use of immigrants to Canada. *Social science & medicine*, 59(8), 1613-1627.
- Mercier, M., & Schraub, S. (2005). Qualité de vie: quels outils de mesure? 27^e Journées de la Société française de sénologie et de pathologie mammaire, Deauville, FRA, 2005-11-16: Dogmes et doutes (revue critique des standards en sénologie)/Dogmas and doubts (critical revue of standards in senology).
- Milbrath, L. W. (1982). A conceptualization and research strategy for the study of ecological aspects of the quality of life. *Social Indicators Research*, 10(2), 133-157.
- Montes, A. (2017). Affordable housing key for development and social equality, UN says on World Habitat Day. *UN News*.
- Morey, B. N., Bacong, A. M., Hing, A. K., de Castro, A., & Gee, G. C. (2020). Heterogeneity in migrant health selection: the role of immigrant Visas. *Journal of health and social behavior*, 61(3), 359-376.
- Morlok, M., Oswald, A., Meier, H., Efionayi-Mäder, D., Ruedin, D., Bader, D., et al. (2016). Les sans-papiers en Suisse en 2015. *Bâle: BSS*.
- Myhrvold, T., & Småstuen, M. C. (2017). The mental healthcare needs of undocumented migrants: an exploratory analysis of psychological distress and living conditions among undocumented migrants in Norway. *Journal of clinical nursing*, 26(5-6), 825-839.
- Nae, M. (2007). La taille des logements, densité et attachement résidentiels—facteurs limitatifs de l'habitat urbain bucarestois à l'impact visible sur la qualité de vie. *Human Geographies*, 1(1), 117-124.

- Office Cantonal de la Statistique. (2021). *Bilan et état de la population du Canton de Genève 2020*.
- Oorschot, W. v. (2000). Who should get what, and why? On deservingness criteria and the conditionality of solidarity among the public. *Policy & Politics*, 28(1), 33-48.
- Page, K. R., Venkataramani, M., Beyrer, C., & Polk, S. (2020). Undocumented US immigrants and Covid-19. *New England Journal of Medicine*, 382(21), e62.
- Palacios, J., Eichholtz, P., Kok, N., & Aydin, E. (2020). The impact of housing conditions on health outcomes. *Real Estate Economics*.
- Peraldi, M. (2001). *Cabas et containers: activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*: Maisonneuve & Larose.
- Petit, F. (2006). Les règles de l'inhospitalité. *Plein droit*(1), 3-4.
- Petry, I. (1974). Le logement et l'impossibilité de s'installer. *Les Cahiers du GRIF*, 4, 50-53.
- Petry, R. (2013). *La situation juridique des migrants sans statut légal: entre droit international des droits de l'homme et droit suisse des migrations*: Schulthess éd. romandes.
- PICUM. (2012). *Ten Ways to Protect Undocumented Migrant Workers*. Brussels.
- Piguet, E., & Losa, S. (2002). *Travailleurs de l'ombre?: demande de main-d'oeuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse*: Seismo.
- Pécoud, A. (2004). Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées. *Hommes & migrations*, 1250(1), 13-23.
- Ratcliff, B. G., Bolzman, C., & Gakuba, T. O. (2014). Déqualification des femmes migrantes en Suisse: mécanismes sous-jacents et effets psychologiques. *Alterstice-Revue Internationale de la Recherche Interculturelle*, 4(2), 63-76.
- République et Canton de Genève. (2017). *Opération Papyrus. Conditions et procédure pour le dépôt d'une demande de normalisation*.
- Miranda, R. (2020). A Genève, une marchande de sommeil présumée dans le viseur de la justice. *Radio Television Suisse (RTS)*.
<https://www.rts.ch/info/regions/geneve/11702702-a-geneve-une-marchande-de-sommeil-presumee-dans-le-viseur-de-la-justice.html> (22 décembre 2021).
- Salih, A. (2000). La construction identitaire dans le discours des sans-papiers: Ecartés.
- Schalock, R. L. (1993). La qualité de vie: conceptualisation, mesure et application. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 4(2), 137-151.
- Schlenker, W., & Walker, W. R. (2016). Airports, air pollution, and contemporaneous health. *The Review of Economic Studies*, 83(2), 768-809.

- Serfaty-Garzon, P. (2003). Le Chez-soi: habitat et intimité. *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, 65-69.
- Spini, D., Bernardi, L., & Oris, M. (2017). Vulnerability across the life course. *Research in Human Development*, 14(1), 1-4.
- Sunderhaus, S. (2007). Regularization programs for undocumented migrants. *Migration Letters*, 4(1), 65-76.
- Thiele, B. (2002). The human right to adequate housing: a tool for promoting and protecting individual and community health. *American Journal of Public Health*, 92(5), 712-715.
- Van Oorschot, W. (2008). 13. Popular deservingness perceptions and conditionality of solidarity in Europe. *Culture and welfare state: Values and social policy in comparative perspective*, 268.
- Vatz Laaroussi, M., & Bolzman, C. (2010). Présentation: Familles immigrantes et réseaux transnationaux: des articulations théoriques aux stratégies politiques. *Lien social et Politiques*(64), 7-25.
- Veenoven, R. (2000). The four qualities of life. *Journal of Happiness Studies*, 1(1), 1.
- Villien, F. (1985). Habitat et habitations dans les quartiers populaires de Bangui. *Les cahiers d'outre-mer*, 38(151), 235-262.
- Wilkinson, A., & Leach, M. (2015). Briefing: Ebola—myths, realities, and structural violence. *African Affairs*, 114(454), 136-148.
- Wirehag, M., Andersson, L., Hjern, A., & Ascher, H. (2020). Living situations among undocumented migrants in Sweden: The effects of exclusion from fundamental housing rights. *International Journal of Social Welfare*.
- Woodward, A., Howard, N., & Wolffers, I. (2014). Health and access to care for undocumented migrants living in the European Union: a scoping review. *Health policy and planning*, 29(7), 818-830.
- World Health Organization. (1989). *Santé et logement: principes directeurs*.
- World Health Organization. (2017). *Women on the move: migration, care work and health*.